

**LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES À L'ISSUE DES ÉLECTIONS
DU 25 MAI 2014**

INTRODUCTION----- 4

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE SOUS L'ANGLE DU GENRE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014 ----- 5

1. ANALYSE DE LA PRÉSENCE DES FEMMES SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014 ----- 5

1.1. Parlement fédéral-----	5
a) Têtes de liste féminines -----	5
b) Femmes aux places éligibles -----	6
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	6
1.2. Parlement flamand -----	9
a) Têtes de liste féminines -----	9
b) Femmes aux places éligibles -----	9
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	9
1.3. Parlement wallon-----	11
a) Têtes de liste féminines -----	11
b) Femmes aux places éligibles -----	11
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	11
1.4. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale-----	13
a) Têtes de liste féminines -----	13
b) Femmes aux places éligibles -----	13
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	13
1.5. Parlement de la Communauté germanophone -----	16
a) Têtes de liste féminines -----	16
b) Femmes aux places éligibles -----	16
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	16
1.6. Parlement européen -----	17
a) Têtes de liste féminines -----	17
b) Femmes aux places éligibles -----	17
c) Femmes occupant d'autres places stratégiques -----	17
1.7. La présence des femmes aux places éligibles - par parti -----	20
1.8. Conclusions -----	22

2. ANALYSE DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE SUITE AUX ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014 ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE 2009 ET 2010 ----- 23

2.1. La Chambre des représentants -----	23
2.2. Le Sénat -----	28
2.3. Le Parlement flamand-----	30
2.4. Le Parlement wallon-----	33
2.5. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale-----	36
2.6. Le Parlement de la Communauté française -----	39
2.7. Le Parlement de la Communauté germanophone -----	40
2.8. Le Parlement européen-----	42
2.9. Les élues au sein des partis politiques-----	44

2.10. Conclusions-----	46
------------------------	----

DEUXIÈME PARTIE : ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES ASSEMBLÉES DEPUIS 1995 ----- 48

1. NIVEAU FÉDÉRAL----- 48

1.1. Evolution de la représentation des femmes à la Chambre depuis 1995 -----	48
---	----

1.2. Evolution de la représentation des femmes au Sénat depuis 1995 -----	49
---	----

1.3. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement fédéral depuis 1995-----	50
---	----

2. NIVEAU RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE ----- 52

2.1. Evolution de la représentation des femmes au Parlement flamand depuis 1995 -----	52
---	----

2.2. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement flamand depuis 1995 -----	53
--	----

2.3. Evolution de la représentation des femmes au Parlement wallon depuis 1995 -----	53
--	----

2.4. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement wallon depuis 1995 -----	54
---	----

2.5. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995 -----	55
---	----

2.6. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995-----	56
---	----

2.7. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté française depuis 1995 ---	57
--	----

2.8. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté française depuis 1995 -----	58
--	----

2.9. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté germanophone -----	59
---	----

2.10. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté germanophone depuis 1995-----	60
---	----

2.11. Evolution de la représentation des femmes au sein des assemblées régionales et communautaires depuis 1995-----	61
---	----

2.12. Evolution de la représentation des femmes au sein des gouvernements régionaux et communautaires depuis 1995-----	62
---	----

2.13. Evolution de la représentation des femmes au Parlement européen depuis 1994 -----	63
---	----

3. CONCLUSIONS ----- 65

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ----- 66

ANNEXES. TABLEAUX RELATIFS AUX LISTES ÉLECTORALES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014----- 67

Liste des tableaux -----	78
--------------------------	----

Liste des graphiques-----	81
---------------------------	----

INTRODUCTION

Dans le cadre du système électoral belge (proportionnel), le recours à un système de quota sur les listes électorales présentées par les partis politiques a été considéré comme le moyen le plus efficace de rééquilibrer la participation des hommes et des femmes à la vie politique. Suite à l'adoption en 1994 d'un premier quota de maximum deux-tiers de membres du même sexe, la parité hommes-femmes sur les listes électorales a été adoptée en 2002.

Le 25 mai 2014, les électeurs ont désigné leurs représentants au Parlement européen, au Parlement fédéral et au sein des Parlements régionaux et communautaires. Il s'agissait des premières élections de cette ampleur depuis 1999. Comme suite à chaque élection, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a compilé puis analysé sous l'angle du genre les résultats de ces élections en accordant une attention particulière à l'impact des quotas sur la représentation des femmes sur les listes électorales, parmi les élus, parmi les députés et au sein des gouvernements.

Cette analyse est composée de deux parties. La première partie examine de manière approfondie les données relatives aux élections du 25 mai 2014. Elle se concentre d'abord sur la manière dont les femmes figurent sur les listes électorales établies par les partis politiques et plus particulièrement sur leur présence en tête et en queue de liste, en tant que premier suppléant et évidemment aux places éligibles. Elle aborde ensuite les résultats sexués des élections aux différents niveaux de pouvoirs, ainsi que les compositions effectives des parlements et la composition sexuée des différents gouvernements. Dans cette première partie, les données relatives aux élections de 2014 sont systématiquement comparées à celles des élections précédentes de 2010 et 2009.

La seconde partie de l'analyse dresse un bilan plus large de l'évolution de la présence des femmes en politique en comparant les résultats sexués des différentes élections depuis celles de 1995, qui sont les dernières à avoir été organisées sans mesure contraignante destinée à renforcer la présence des femmes en politique. L'objectif de cette partie est donc de mettre en perspective les chiffres relatifs à la présence des femmes au sein des assemblées et au sein des gouvernements depuis 1995, afin d'identifier les évolutions qui ont eu lieu depuis l'adoption et l'application des différents dispositifs législatifs destinés à renforcer la présence des femmes au sein des institutions politiques et de mieux comprendre les effets de ces mesures.

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE SOUS L'ANGLE DU GENRE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

En 1994, le Parlement fédéral a adopté un projet de loi¹ interdisant aux partis politiques de composer des listes électorales sur lesquelles figuraient plus de deux tiers de membres du même sexe. Appliqué à tous les niveaux de pouvoir entre 1999 et 2000, ce dispositif a été renforcé par le législateur en 2002, via une modification de la Constitution² garantissant l'égalité des femmes et des hommes et organisant leur égal accès aux mandats électifs et publics. Suite à la modification de la Constitution, plusieurs lois³ ont été adoptées pour imposer la parité hommes-femmes sur les listes de candidatures aux élections fédérales, européennes et régionales. Parallèlement au renforcement du quota, ces lois imposent également l'alternance homme-femme aux deux premières places des listes. Cette modification de la Constitution a également permis l'adoption en 2003 de lois imposant la mixité, c'est-à-dire la présence de personnes de sexe différent, dans l'ensemble des gouvernements du pays⁴.

Aux niveaux fédéral, régional, communautaire et européen, les élections de 1999 sont donc les premières à avoir vu l'application d'un quota (deux-tiers maximum de membres du même sexe) sur les listes électorales. La parité hommes-femmes sur les listes électorales a été appliquée lors des élections suivantes. En 2003 et en 2004, une disposition transitoire limitait l'alternance hommes-femmes aux trois premières places des listes.

1. ANALYSE DE LA PRÉSENCE DES FEMMES SUR LES LISTES ÉLECTORALES POUR LES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

L'objectif de l'analyse de la composition des listes électorales établies dans le cadre des dernières élections est de voir comment les partis politiques ont appliqué les contraintes liées à l'équilibre hommes-femmes sur leurs listes et dans ce contexte, de mieux cerner leur attitude vis-à-vis de la présence des femmes sur leurs listes.

1.1. Parlement fédéral⁵

a) Têtes de liste féminines

Sur les listes néerlandophones de la Chambre, on observe une augmentation de la proportion de têtes de liste féminines, de 21,4% en 2010 à 27,8% en 2014. Dans le même temps, les listes

¹ Loi du 24 mai 1994 visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections (M.B. du 1^{er} juillet 1994).

² Modification à la Constitution du 21 février 2002 (M.B. du 26 février 2002).

³ Loi du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections des Chambres législatives fédérales et du Conseil de la Communauté germanophone (M.B. du 28 août 2002). Loi spéciale du 18 juillet 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Conseil régional wallon, du Conseil flamand et du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. du 13 septembre 2002). Loi du 17 juin 2002 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes de candidats aux élections du Parlement européen (M.B. du 28 août 2002)

⁴ Loi spéciale du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et parmi les secrétaires d'Etat régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. du 12 juin 2003). Loi du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexes différent dans le gouvernement de la Communauté germanophone (M.B. du 12 juin 2003).

⁵ Suite à la sixième réforme de l'état, le Sénat est devenu une assemblée non-permanente depuis le 25 mai 2014. Contrairement aux années précédentes, les sénateurs ne sont plus élus directement.

francophones de la Chambre connaissent par contre une forte diminution du nombre de têtes de liste féminines, de 37% en 2010 à seulement 22,2% en 2014, ce qui engendre une diminution globale du nombre de têtes de liste féminines sur les listes pour la Chambre des Représentants de 27,5% en 2010 à 25% en 2014.

Les années précédentes, les listes francophones comptaient beaucoup plus de têtes de liste féminines que les partis néerlandophones. Ce n'est plus le cas en 2014, puisque suite à une importante diminution du nombre de têtes de liste féminines francophones en 2014, la proportion de têtes de liste féminines est désormais plus élevée sur les listes néerlandophones pour la Chambre. Si on analyse les partis séparément, ce sont principalement les partis verts qui donnent la priorité aux têtes de liste féminines : chez Groen, trois listes sur cinq sont tirées par une femme ; chez Ecolo, c'est le cas de trois listes sur six. Le sp.a compte lui aussi trois têtes de liste féminines sur six. Du côté néerlandophone, le CD&V, la N-VA et la Lijst Dedecker n'ont aucune de tête de liste féminine. Du côté francophone, seul le MR est dans ce cas.

b) Femmes aux places éligibles⁶

En ce qui concerne la présence des femmes aux places éligibles sur les listes de la Chambre, on constate une diminution de 40% en 2010 à 38,7% en 2014.

Ici aussi, les listes francophones présentaient une présence de femmes aux places éligibles plus élevée que les listes néerlandophones en 2010. En 2014, la situation s'est inversée, puisque les listes néerlandophones pour la Chambre comptent proportionnellement un peu plus de femmes aux places éligibles que les listes francophones. On observe, en effet une très légère augmentation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles sur les listes néerlandophones (de 38,6% en 2010 à 39,8% en 2014), alors que cette proportion diminue sur les listes francophones (de 41,9% en 2010 à 37,1% en 2014).

Au niveau des partis, seuls le sp.a et l'Open Vld se rapprochent de la parité en termes de candidats occupant des places éligibles. En comparaison avec les élections de 2010, la proportion de femmes occupant des places éligibles diminue dans tous les partis néerlandophones, à l'exception du sp.a et du Vlaams Belang. Du côté francophone, où le pourcentage de femmes occupant des places éligibles diminue dans tous les partis qui présentaient une liste pour la Chambre en 2010, seul le cdH s'approche de la parité.

Lorsqu'on examine l'évolution du nombre de femmes occupant des places éligibles sur les listes pour la Chambre depuis 1999, on constate une forte augmentation jusqu'en 2007, puis un léger recul en 2010 et en 2014 (cf.annexes).

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

En ce qui concerne les autres places considérées comme étant stratégiques (les places de premiers suppléant et les places situées en queue de liste) le pourcentage de premières suppléantes sur les listes de candidats pour les élections fédérales a augmenté de 21,7% en 2010 à 32% en 2014. Parmi les partis néerlandophones, on passe de 26,2% en 2010 à 30,6% en 2014. Au niveau des partis francophones, l'augmentation est particulièrement importante, avec un quasi doublement du pourcentage de premières suppléantes (de 14,8% en 2010 à 30,6% en 2014). Alors qu'en 2010, la proportion de premières suppléantes sur les listes des partis néerlandophones était nettement plus

⁶ Les places éligibles sont les places du sommet de la liste qui correspondent au nombre de sièges gagnés par un parti lors des élections précédentes sur cette liste. Dans ce contexte la dernière place éligible d'une liste présentée par un parti correspond au nombre de sièges obtenus par ce parti lors des élections précédentes.

élevée que sur les listes francophones, les pourcentages sont maintenant identiques côté francophone et néerlandophone.

Au niveau des partis, on remarque principalement que du côté néerlandophone, le CD&V compte cinq femmes parmi ses six premiers suppléants, alors que du côté francophone, seul Ecolo s'approche de la parité en ce qui concerne ces places.

Le pourcentage de femmes en queues de liste a légèrement diminué par rapport à 2010 sur les listes néerlandophones, et il a augmenté au niveau des partis francophones. Globalement, sur les listes pour la Chambre, le pourcentage de femmes en queues de liste a légèrement augmenté par rapport aux élections de 2010.

On constate que ce sont les partis verts qui ont plus de femmes en queues de liste, avec trois queues de liste féminines sur cinq pour Groen et quatre sur six pour Ecolo.

Tableau 1. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones (2010-2014).

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Têtes de liste 2010	1/6	3/6	0/6	1/6	2/6	2/6	0/6	9/42 (21,4%)
Têtes de liste 2014	0/6	3/6	0/1	0/6	2/6	3/6	2/6	10/36 (27,8%)
Premiers suppléants 2010	1/6	3/6	1/6	1/6	1/6	3/6	1/6	11/42 (26,2%)
Premiers suppléants 2014	5/6	1/6	0/1	2/6	1/6	1/6	1/6	11/36 (30,6%)
Queues de liste 2010	1/6	1/6	1/6	2/6	3/6	2/6	2/6	12/42 (28,6%)
Queues de liste 2014	2/6	3/6	1/1	1/6	0/6	2/6	1/6	10/36 (27,8%)
Places éligibles 2010	9/25 (36%)	2/4 (50%)	1/5 (20%)	2/5 (40%)	9/18 (50%)	5/14 (35,7%)	6/17 (35,3%)	34/88 (38,6%)
Places éligibles 2014	6/17 (35,3%)	2/5 (40%)	0/1 (0%)	9/27 (33,3%)	6/13 (46,2%)	7/13 (53,8%)	5/12 (41,7%)	35/88 (39,8%)

Tableau 2. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis francophones (2010-2014).

	cdH	Ecolo	FDf	Front National	MR	Parti Populaire	PS	Total 2014
Têtes de liste 2010	3/6	4/6	-	1/3	1/6	-	1/6	10/27 (37,0%)
Têtes de liste 2014	1/6	3/6	1/6	-	0/6	2/6	1/6	8/36 (22,2%)
Premiers suppléants 2010	1/6	1/6	-	0/3	1/6	-	1/6	4/27 (14,8%)
Premiers suppléants 2014	2/6	3/6	1/6	-	1/6	2/6	2/6	11/36 (30,6%)
Queues de liste 2010	0/6	3/6	-	2/3	0/6	-	1/6	6/27 (22,2%)
Queues de liste 2014	1/6	4/6	1/6	-	1/6	2/6	0/6	9/36 (25%)
Places éligibles 2010	5/10 (50%)	4/8 (50%)	-	0/1 (0%)	9/23 (39,13%)	-	8/20 (40%)	26/62 (41,9%)
Places éligibles 2014	4/9 (44,4%)	3/8 (37,5%)	1/3 (33,3%)	-	5/15 (33,3%)	0/1	10/26 (38,5%)	23/62 (37,1%)

Tableau 3. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2010-2014).

	Partis néerlandophones		Partis francophones		Total - Partis néerlandophones et francophones	
	Total 2010	Total 2014	Total 2010	Total 2014	Total 2010	Total 2014
Têtes de liste	9/42 (21,43%)	10/36 (27,80%)	10/27 (37,04%)	8/36 (22,22%)	19/69 (27,54%)	18/72 (25,00%)
Premiers suppléants	11/42 (26,19%)	11/36 (30,60%)	4/27 (14,81%)	11/36 (30,56%)	15/69 (21,74%)	23/72 (32,00%)
Queues de liste	12/42 (28,57%)	10/36 (27,80%)	6/27 (22,22%)	9/36 (25,00%)	18/69 (26,09%)	20/72 (27,80%)
Places éligibles	34/88 (38,64%)	35/88 (39,77%)	26/62 (41,94%)	23/62 (37,09%)	60/150 (40,00%)	58/150 (38,67%)

1.2. Parlement flamand

a) Têtes de liste féminines

Sur les listes électorales pour le Parlement flamand, le pourcentage de têtes de liste féminines a augmenté de 23,3% en 2009 à 31% en 2014.

Au niveau des partis pris séparément, seuls le CD&V et le sp.a ont autant de têtes de liste féminines que masculines. Tous les autres partis flamands ont une majorité de têtes de liste masculines. En comparaison avec les élections de 2009, tant Groen que l'Open Vld ont une tête de liste féminine en plus. Le PVDA+ n'a pas pris part aux élections en 2009, mais il a en 2014 une tête de liste féminine. Parmi les autres partis, le nombre de têtes de liste féminines reste inchangé.

Lorsqu'on considère les différentes circonscriptions électorales, on voit que la circonscription de Bruxelles-Capitale compte une majorité de têtes de liste féminines, à savoir quatre sur six. À Anvers, trois des sept têtes de liste sont des femmes. Les autres circonscriptions électorales ont moins d'un tiers de têtes de liste féminines (cf. annexes).

b) Femmes aux places éligibles

En ce qui concerne la présence des femmes aux places éligibles des listes pour le Parlement flamand, on constate une augmentation de 38,8% en 2009 à 44,8% en 2014. En incluant également les élections de 2004 dans l'analyse (37,3% de femmes aux places éligibles), on remarque une hausse structurelle de la présence des femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement flamand.

Au niveau des partis, seuls le CD&V et le sp.a s'approchent de la parité et comptent environ autant de femmes que d'hommes aux places éligibles. Chez Groen et à la N-VA, un peu plus de 40% des places éligibles sont occupées par des femmes. L'Open Vld et le Vlaams Belang sont juste en dessous de ces 40%. C'est un homme qui occupe la seule place éligible de l'UF.

Dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale, la majorité des places éligibles sont occupées par des femmes (66,7%), alors que c'est le Brabant flamand qui compte le moins de femmes (35%) aux places éligibles (cf. annexes).

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

En ce qui concerne les autres places stratégiques, entre 2009 et 2014, on constate une augmentation de la présence des femmes parmi les premiers suppléants et une diminution du nombre de femmes en queues de liste.

Le pourcentage de premières suppléantes sur les listes de candidats pour le Parlement flamand est passé de 20,90% en 2009 à 26,2% en 2014. L'Open Vld a plus de premières suppléantes que de premiers suppléants (4/6) et le sp.a atteint la parité. Par rapport aux élections de 2009, la plupart des autres partis connaissent une petite augmentation du nombre de femmes premières suppléantes, à l'exception du CD&V et de l'UF, où la situation est restée la même (respectivement un tiers de premières suppléantes pour le CD&V, et aucune pour l'UF). En 2009, le Vlaams Belang avait encore un tiers de premières suppléantes, mais ils n'en ont plus aucune en 2014.

La parité est presque atteinte pour les premiers suppléants dans les circonscriptions électorales d'Anvers et du Limbourg. Il n'y a par contre aucune première suppléante en Flandre orientale ni à Bruxelles (cf. annexes).

Le pourcentage de femmes en queue de liste sur les listes pour le Parlement flamand a fortement diminué (de 37,2% en 2009 à 23,8% en 2014).

En comparaison avec 2009, le nombre de femmes en queue de liste a diminué dans plus de la moitié des partis et on n'enregistre une augmentation qu'au niveau de l'Open Vld. La situation reste

inchangée chez Groen où la moitié des queues de liste sont féminines et à l'UF la queue de liste est occupée par une femme.

La circonscription électorale de Bruxelles-Capitale atteint la parité en ce qui concerne les queues de liste. Les autres circonscriptions électorales comptent moins d'un tiers de queues de liste féminines, et le Limbourg n'en compte même aucune (cf. annexes).

D'un point de vue global, en comparaison avec les élections de 2009, on constate donc une augmentation du nombre de têtes de liste féminines, du nombre de premières suppléantes et du nombre de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour le Parlement flamand. Le nombre de queues de liste occupées par des femmes a quant à lui diminué.

Tableau 4. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement flamand, par parti.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	PVDA+	sp.a	UF	Vlaams Belang	Total 2014	Total 2009
Têtes de liste	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	-	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)	1/5 (20%)	3/6 (50%)	0/1	1/6 (16,7%)	13/42 (31%)	10/43 ⁷ (23,3%)
Premiers suppléants	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	-	1/6 (16,7%)	4/6 (66,7%)	0/5	3/6 (50%)	0/1	0/6	11/42 (26,2%)	9/43 ⁸ (20,9%)
Queues de liste	2/6 (33,3%)	3/6 (50%)	-	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	0/5	1/6 (16,7%)	0/1	0/6	10/42 (23,8%)	16/43 ⁹ (37,2%)
Places éligibles	16/31 (51,6%)	3/7 (42,9%)	- ¹⁰	7/16 (43,8%)	8/21 (38,1%)	-	10/19 (52,6%)	0/1	8/21 (38,1%)	52/116 (44,8%)	47/121 (38,8%)

⁷ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Vlaams Belang, Lijst Dedecker et UF.

⁸ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Vlaams Belang, Lijst Dedecker et UF.

⁹ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Vlaams Belang, Lijst Dedecker et UF.

¹⁰ Sur base des précédentes élections, la Lijst Dedecker avait 8 places éligibles, mais n'a pas introduit de liste pour les élections de 2014.

1.3. Parlement wallon

a) Têtes de liste féminines

On note une très légère augmentation du nombre de têtes de listes féminines sur les listes électorales pour le Parlement wallon (19,2% en 2009 - 19,8% en 2014). Leur pourcentage reste toutefois peu élevé.

Au niveau des partis, le MR obtient le meilleur résultat avec cinq têtes de listes féminines sur treize (38%). Le Parti populaire et le PS obtiennent les plus mauvais résultats, avec chacun une seule tête de liste féminine. Par rapport à 2009, le MR, le cdH et le PS ont une tête de liste féminine en plus, alors que la situation est restée inchangée chez Ecolo.

Seules trois des treize circonscriptions électorales, à savoir Charleroi, Nivelles et Soignies, se rapprochent de la parité en matière de têtes de liste (cf. annexes).

b) Femmes aux places éligibles

En comparaison avec les précédentes élections, on constate une légère augmentation (de 38% en 2009 à 40% en 2014) du nombre de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour le Parlement wallon. Lors des élections de 2004, il n'y avait que 24% de femmes aux places éligibles. On peut donc parler d'une tendance à la hausse en ce qui concerne le nombre de femmes aux places éligibles pour le Parlement wallon.

Au niveau des partis, c'est le MR qui présente le pourcentage le plus élevé de femmes à des places éligibles (47,4%). Les autres partis oscillent grosso modo entre 35% et 39% de femmes à ces places.

Dans la circonscription électorale de Charleroi, ce ne sont pas moins de six des neuf places éligibles qui sont occupées par une femme. En outre, la parité hommes-femmes aux places éligibles est presque atteinte dans quatre des treize circonscriptions électorales, alors qu'il n'y a aucune femme aux places éligibles dans les circonscriptions de Neufchâteau-Virton et Dinant-Philippeville (cf. annexes).

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

On note une augmentation de la présence des femmes tant parmi les premiers suppléants qu'au niveau des queues de listes wallonnes.

Le pourcentage de premières suppléantes sur les listes de candidats pour le Parlement wallon est passé de 21,2% en 2009 à 33% en 2014, et a donc significativement augmenté (11,8 %) entre 2009 et 2014. Au niveau des partis, le cdH et Ecolo se rapprochent de la parité en ce qui concerne les premiers suppléants. Le Parti Populaire et le FDF ne comptent que 15% de premières suppléantes et on note une augmentation de la présence des femmes parmi les premiers suppléants au cdH, au MR, au PS et chez Ecolo. L'augmentation la plus importante concerne le cdH, qui est passé d'une à sept femmes sur les treize premiers suppléants.

Quatre des treize circonscriptions électorales atteignent la parité en ce qui concerne les premiers suppléants (Thuin, Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne, Liège et Huy-Waremme – cf. annexes).

Le pourcentage de queues de listes féminines sur les listes pour le Parlement wallon a également augmenté, de 32,7% en 2009 à 39,6% en 2014.

En ce qui concerne les queues de liste, le Parti Populaire et le PTB-GO! se rapprochent de la parité. Lorsqu'on étudie la situation des quatre partis ayant également pris part aux élections de 2009, on voit que le nombre de femmes placées en queue de liste est resté le même pour le cdH et le MR, qu'Ecolo a une femme en queue de liste de moins et que le PS a désigné deux femmes supplémentaires en queue de liste.

La parité hommes-femmes est presque atteinte dans cinq des treize circonscriptions électorales. Dans le district électoral de Huy-Waremme, il y a plus de queues de liste féminines que masculines et dans le district de Neufchâteau-Virton, toutes les queues de liste sont des femmes (cf. annexes).

En comparaison avec les élections de 2009, on constate une stagnation du nombre de têtes de liste féminines sur les listes pour le Parlement wallon. On note cependant une augmentation du nombre de queues de liste féminines, du nombre de femmes occupant des places éligibles et surtout du nombre de premières suppléantes.

Tableau 5. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement wallon, par parti.

	cdH	Ecolo	FDF	MR	Parti Populaire	PTB-GO!	PS	Total 2014	Total 2009 ¹¹
Têtes de liste	4/13 (30,8%)	3/13 (23,1%)	2/13 (15,4%)	5/13 (38,5%)	1/13 (7,7%)	2/13 (15,4%)	1/13 (7,7%)	18/91 (19,8%)	10/52 (19,2%)
Premiers suppléants	7/13 (53,8%)	6/13 (46,1%)	2/13 (15,4%)	3/13 (23,1%)	2/13 (15,4%)	5/13 (38,5%)	5/13 (38,5%)	30/91 (33%)	11/52 (21,2%)
Queues de liste	4/13 (30,8%)	5/13 (38,5%)	5/13 (38,5%)	4/13 (30,8%)	7/13 (53,8%)	6/13 (46,1%)	5/13 (38,5%)	36/91 (39,6%)	17/52 (32,7%)
Places éligibles	5/13 (38,5%)	5/14 (35,7%)	-	9/19 (47,4%)	-	-	11/29 (37,9%)	30/75 (40%)	27/71 (38%)

¹¹ Partis pris en compte : cdH, Ecolo, MR, PS.

1.4. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

a) Têtes de liste féminines

Sur les listes électorales néerlandophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, on observe une augmentation du nombre de têtes de liste féminines, puisqu'il n'y avait aucune femme en tête de liste en 2009 alors qu'il y en a une sur la liste du CD&V en 2014 (16,7%).

Sur les listes électorales francophones, on constate au contraire une diminution de la présence des femmes parmi les têtes de liste qui passe de 25% en 2009 à 16,7% en 2014, où seul le cdH avait une tête de liste féminine.

b) Femmes aux places éligibles

L'examen de l'ensemble des places éligibles montre que le nombre de femmes occupant des places éligibles a légèrement diminué en passant de 47% en 2009 à 46,1% en 2014.

Sur les listes néerlandophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, on notait une stagnation du pourcentage de femmes occupant des places éligibles entre 2004 et 2009 (33,3%), alors que cette proportion atteint 47,1% en 2014. C'est le CD&V qui compte le plus de femmes aux places éligibles (66,6%) du côté néerlandophone.

Sur les listes francophones, après une augmentation de la présence des femmes aux places éligibles qui atteint 50% en 2009, cette proportion diminue pour se situer à 45,8% en 2014. Du côté francophone, c'est chez Ecolo que l'on compte le plus de femmes occupant des places éligibles en 2014 (50%).

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

Lorsqu'on regroupe les listes électorales des deux groupes linguistiques, on constate une augmentation du nombre de premières suppléantes ainsi qu'une légère diminution du nombre de queues de liste féminines. L'évolution de la présence des femmes à ces places est pourtant très différente sur les listes francophones et sur les listes néerlandophones.

Le pourcentage de premières suppléantes sur les listes néerlandophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a diminué de façon drastique, de 42,9% en 2009 à 16,7% en 2014. Seul l'Open Vld a placé une femme comme première suppléante.

Sur les listes électorales francophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, on observe la situation inverse. En 2009, on ne dénombrait aucune première suppléante; en 2014, plus de la moitié de tous les premiers suppléants étaient des femmes (66,7%). Ecolo, le PS, le FDF et le PTB*PVDA-GO! avaient en effet une femme comme première suppléante.

Le pourcentage de queues de liste féminines sur les listes néerlandophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est lui aussi en forte régression, passant de 57,1% en 2009 à 16,7% en 2014. Le Vlaams Belang était ici le seul parti ayant une queue de liste féminine.

L'évolution est à nouveau inverse au niveau des listes électorales francophones. En 2009, on ne comptait aucune queue de liste féminine sur les listes francophones pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale; en 2014, la moitié des queues de liste étaient occupées par des femmes, Ecolo, le PS et le FDF ayant chacun désigné une femme pour clôturer leurs listes.

Groupes linguistiques néerlandophones et francophones confondus, on note une augmentation du nombre de têtes de liste féminines et du nombre de premières suppléantes sur les listes électorales pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, mais on constate une légère diminution du nombre de femmes occupant des places éligibles et du nombre de queues de liste féminines.

Tableau 6. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, groupe linguistique néerlandophone.

	CD&V	Groen	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total 2014	Total 2009
Têtes de liste	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6 (16,7%)	0/8 ¹²
Premiers suppléants	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/6 (16,7%)	3/7 ¹³ (42,9%)
Queues de liste	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/6 (16,7%)	4/7 ¹⁴ (57,1%)
Places éligibles	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)	0/1	2/4 (50%)	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)	8/17 (47,1%)	5/15 ¹⁵ (33,3%)

Tableau 7. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (comparaison 2009-2014), groupe linguistique francophone.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	PTB*PVDA -GO!	PS	Total 2014	Total 2009 ¹⁶
Têtes de liste	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6 (16,7%)	1/4 (25%)
Premiers suppléants	0/1	1/1	1/1	0/1	1/1	1/1	4/6 (66,7%)	0/4
Queues de liste	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	3/6 (50%)	0/4
Places éligibles	5/11 (45,4%)	8/16 (50%)	5/11 (45,5%)	5/13 (38,5%)	-	10/21 (47,6%)	33/72 (45,8%)	34/68 (50%)

¹² Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Vivant, Lijst Dedeker et Vlaams Belang.

¹³ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Lijst Dedeker et Vlaams Belang.

¹⁴ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld, Lijst Dedeker et Vlaams Belang.

¹⁵ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, Open Vld et Vlaams Belang.

¹⁶ Partis pris en compte : Ecolo, PS, cdH et MR.

Tableau 8. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2009-2014).

	Partis néerlandophones		Partis francophones		Total partis néerlandophones et francophones	
	Total 2009	Total 2014	Total 2009	Total 2014	Total 2009	Total 2014
Têtes de liste	0/8	1/6 (16,7%)	1/4 (25%)	1/6 (16,7%)	1/12 (8,3%)	2/12 (16,7%)
Premiers suppléants	3/7 (42,9%)	1/6 (16,7%)	0/4	4/6 (66,7%)	3/11 (27,3%)	5/12 (41,7%)
Queues de liste	4/7 (57,1%)	1/6 (16,7%)	0/4	3/6 (50%)	4/11 (36,4%)	4/12 (33,3%)
Places éligibles	5/15 (33,3%)	8/17 (47,1%)	34/68 (50%)	33/72 (45,8%)	39/83 (47,0%)	41/89 (46,1%)

1.5. Parlement de la Communauté germanophone

a) Têtes de liste féminines

Pour l'élection 2014 du Parlement de la Communauté germanophone, seuls le parti libéral PFF et Ecolo avaient une tête de liste féminine, ce qui équivaut à un tiers de femmes têtes de listes en 2014. Un chiffre identique à celui de 2009.

b) Femmes aux places éligibles

La proportion de femmes occupant des places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone est passée de 40% en 2009 à 44% en 2014 où Ecolo avait une majorité de femmes aux places éligibles, alors que trois autres des six partis (le PFF, PRO DG et Vivant) avaient atteint la parité hommes-femmes aux places éligibles.

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

Il n'y a pas de premiers suppléants sur les listes électorales pour le Parlement de la Communauté germanophone. Alors qu'il n'y avait pas de queues de liste féminines en 2009; en 2014, seule une des six queues de liste était une femme (16,7%). Il s'agissait d'une candidate écologiste.

On constate donc une augmentation de la présence des femmes aux places éligibles et en queues de liste entre 2009 et 2014 Sur les listes électorales pour le Parlement de la Communauté germanophone.

Tableau 9. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone, par parti.

	CSP	Ecolo	PFF	PRO DG	SP	Vivant	Total 2014	Total 2009
Têtes de liste	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)
Premiers suppléants	-	-	-	-	-	-	-	-
Queues de liste	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6 (16,7%)	0/6
Places éligibles	2/7 (28,6%)	2/3 (66,7%)	2/4 (50%)	2/4 (50%)	2/5 (40%)	1/2 (50%)	11/25 (44%)	10/25 (40%)

1.6. Parlement européen

a) Têtes de liste féminines

Lorsqu'on regroupe les listes électorales néerlandophones, francophones et germanophones pour le Parlement européen, on note une diminution générale du nombre de femmes situées en tête de liste entre 2009 et 2014.

Sur les listes néerlandophones, le pourcentage de femmes têtes de liste est resté le même par rapport à 2009 (28,6%). Seules les listes du CD&V et du sp.a étaient tirées par une femme.

Sur les listes francophones, on observe une diminution du nombre de têtes de liste féminines, de 50% en 2009 à 42,9% en 2014. Le PS, le FDF et le PTB-Go! avaient des têtes de liste féminines.

Sur les listes électorales germanophones, on constate également une diminution du nombre de têtes de liste féminines, de 33,3% en 2009 à 16,7% en 2014. Ici, seul le parti régionaliste PRO DG avait une tête de liste féminine.

b) Femmes aux places éligibles

On remarque une nette diminution de la présence des femmes aux places éligibles sur les listes des partis néerlandophones (-9,9%) qui passe de 42,9% en 2009 à 33% en 2014. On constate également une diminution de la présence des femmes aux places éligibles pour l'élection du Parlement européen sur les listes francophones où le pourcentage de femmes passe de 55,6% en 2009 à 50% en 2014. Il n'y a aucune femme aux places éligibles sur les listes germanophones pour le Parlement européen.

c) Femmes occupant d'autres places stratégiques

Listes néerlandophones, francophones et germanophones confondues, la présence des femmes a augmenté tant aux places de premiers suppléants qu'aux places en queue de liste.

Sur les listes néerlandophones pour le Parlement européen, le pourcentage de premières suppléantes a diminué par rapport à 2009. En 2009, on comptait une première suppléante (14,3%), alors qu'en 2014, aucun parti n'avait de première suppléante. Sur les listes du collège électoral francophone, une diminution est également perceptible. En 2009, il y avait 25% de premières suppléantes. En 2014, il n'y avait plus que 14,3% de premières suppléantes sur les listes européennes francophones, ce qui correspond à une seule première suppléante chez Ecolo. Du côté germanophone, le pourcentage de femmes premières suppléantes est passé de 16,7% en 2009 à 50% en 2014 grâce aux premières suppléantes d'Ecolo, du SP et du CSP.

Le pourcentage de femmes en queue de listes néerlandophones pour le Parlement européen a considérablement augmenté, de 28,6% en 2009 à 42,9% en 2014. Tant le CD&V que Groen et le Vlaams Belang avaient une femme en queue de liste. En 2009 il n'y avait pas de femmes « queue de liste » sur les listes francophones, alors qu'il y en a une, soit 14,3% en 2014 (chez Ecolo). Enfin, en 2009 et en 2014, aucune femme n'occupait la queue d'une liste d'un parti germanophone lors des élections européennes.

Tableau 10. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral néerlandophone.

	CD&V	Groen	N-VA	Open Vld	PVDA+	sp.a	Vlaams Belang	Total 2014	Total 2009
Têtes de liste	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	2/7 (28,6%)	2/7 (28,6%)
Premiers suppléants	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7	1/7 (14,3%)
Queues de liste	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	3/7 (42,9%)	2/7 (28,6%)
Places éligibles	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/3 (33,3%)	-	1/2 (50%)	1/2 (50%)	4/12 (33,3%)	6/14 ¹⁷ (42,9%)

Tableau 11. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral francophone.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	Parti populaire	PTB-GO!	PS	Total 2014	Total 2009 ¹⁸
Têtes de liste	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	1/1	3/7 (42,9%)	2/4 (50%)
Premiers suppléants	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7 (14,3%)	1/4 (25%)
Queues de liste	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7 (14,3%)	0/4
Places éligibles	1/1 (100%)	1/2 (50%)	-	1/2 (50%)	-	-	1/3 (33,3%)	4/8 (50%)	5/9 (55,6%)

Tableau 12. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral germanophone.

	CSP	Ecolo	PFF	PRO DG	SP	Vivant	Total 2014	Total 2009
Têtes de liste	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/6 (16,7%)	2/6 (33,3%)
Premiers suppléants	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	3/6 (50%)	1/6 (16,7%)
Queues de liste	-	-	-	-	-	-	-	-
Femmes aux places éligibles	0/1	-	-	-	-	-	0/1	0/1

¹⁷ Partis pris en compte : Groen!, sp.a, CD&V, N-VA, Open Vld et Vlaams Belang.

¹⁸ Partis pris en compte : Ecolo, PS, cdH et MR.

Tableau 13. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour Parlement européen, partis néerlandophones, francophones et germanophones (comparaison 2009-2014).

	Partis néerlandophones		Partis francophones		Partis germanophones		Total partis néerlandophones, francophones et germanophones	
	Total 2009	Total 2014	Total 2009	Total 2014	Total 2009	Total 2014	Total 2009	Total 2014
Têtes de liste	2/7 (28,6%)	2/7 (28,6%)	2/4 (50%)	3/7 (42,9%)	2/6 (33,3%)	1/6 (16,7%)	6/17 (35,3%)	6/20 (30,0%)
Premiers suppléants	1/7 (14,3%)	0/7	1/4 (25%)	1/7 (14,3%)	1/6 (16,7%)	3/6 (50%)	3/17 (17,6%)	4/20 (20,0%)
Queues de liste	2/7 (28,6%)	3/7 (42,9%)	0/4	1/7 (14,3%)	-	-	2/11 (18,1%)	4/14 (28,6%)
Femmes aux places éligibles	6/14 (42,9%)	4/12 (33,3%)	5/9 (55,6%)	4/8 (50,0%)	0/1	0/1	11/24 (45,8%)	8/21 (38,1%)

1.7. La présence des femmes aux places éligibles - par parti

La présence des femmes aux places éligibles est un bon indicateur de l'attitude des partis politiques vis-à-vis des femmes. A quelques exceptions près, la proportion de femmes qui occupent des places éligibles sur les listes électorales est supérieure à 40%.

Avec 52,6% de ses places éligibles occupées par des femmes, le sp.a peut être considéré comme le parti le plus favorable aux femmes en Belgique. Avec 46,3% de femmes situées à ces places particulièrement stratégiques, le CD&V peut également être considéré comme un parti attaché à la présence des femmes en politique. Parmi les autres partis néerlandophones, outre les cas particuliers de la Lijst Dedecker et de l'UF qui comptaient seulement une place éligible, c'est la N-VA qui obtient le moins bon résultat, avec 35,5% de femmes aux places éligibles. Il faut cependant préciser que la situation électorale de la N-VA permettait de considérer comme éligibles de nombreuses places situées au-delà des places éligibles *stricto sensu*. L'Open Vld, Groen et le Vlaams Belang ont respectivement 41,5%, 40% et 39,5% de femmes éligibles.

Parmi les partis francophones, les différences entre les partis sont beaucoup moins importantes en ce qui concerne la présence des femmes aux places éligibles. L'écart entre le parti francophone ayant le plus de femmes aux places éligibles (le cdH - 44,1%), et celui ayant le moins de femmes aux places éligibles (le PS - 40,5%) est en effet assez faible. Le FDF, Ecolo et le MR ayant quant à eux respectivement 42,8%, 42,5% et 40,8% de femmes aux places éligibles.

Parmi les partis germanophones, c'est sur les listes du parti vert Ecolo que nous dénombrons le plus de femmes aux places éligibles, ce qui équivaut à 66,7%. Le parti chrétien socialiste CSP ne compte que 25% de femmes aux places éligibles, le SP 40% et les autres partis, c'est-à-dire le PFF, PRO DG et Vivant, comptent chacun 50% de femmes aux places éligibles.

Tableau 14. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique néerlandophone.

	CD&V	N-VA	Groen	Lijst Dedecker	Open Vld	PVDA+	sp.a	UF	Vlaams Belang	Total 2014	Total 2010
Chambre des représentants	6/17 (35,3%)	9/27 (33,3%)	2/5 (40%)	0/1 (0%)	6/13 (46,2%)		7/13 (53,8%)		5/12 (41,7%)	35/88 (39,8%)	34/88 (38,6%)
Parlement flamand	16/31 (51,6%)	7/16 (43,8%)	3/7 (42,9%)	-	8/21 (38,1%)	-	10/19 (52,6%)	0/1	8/21 (38,1%)	52/116 (44,8%)	47/121 (38,8%)
Parlement bruxellois	2/3	0/1	1/2		2/4		2/4		1/3	8/17 (47,1%)	5/15 (33,3%)
Parlement européen	1/3	0/1	0/1		1/3	-	1/2		1/2	4/12 (33,3%)	6/14 (42,9%)
Total	25/54 (46,3%)	16/45 (35,5%)	6/15 (40%)	0/1	17/41 (41,5%)		20/38 (52,6%)	0/1	15/38 (39,5%)	99/233 (42,5%)	92/238 (38,6%)

Tableau 15. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique francophone.

	cdH	Ecolo	FDF	MR	Parti Populaire	PS	PTB-GO!	Total 2014	Total 2010
Chambre des représentants	4/9 (44,4%)	3/8 (37,5%)	1/3 (33,3%)	5/15 (33,3%)	0/1 (0%)	10/26 (38,5%)		23/62 (37,1%)	26/62 (41,9%)
Parlement wallon	5/13 (38,5%)	5/14 (35,7%)	-	9/19 (47,4%)	-	11/29 (37,9%)	-	30/75 (40%)	27/71 (38%)
Parlement bruxellois	5/11	8/16	5/11	5/13		10/21	-	33/72 (45,8%)	34/68 (50%)
Parlement européen	1/1	1/2	-	1/2	-	1/3	-	4/8 (50%)	5/9 (55,6%)
Total	15/34 (44,1%)	17/40 (42,5%)	6/14 (42,8%)	20/49 (40,8%)	0/1	32/79 (40,5%)		90/217 (41,5%)	92/210 (43,8%)

Tableau 16. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique germanophone.

	CSP	Ecolo	PFF	PRO DG	SP	Vivant	Total 2014	Total 2009
Parlement germanophone	2/7	2/3	2/4	2/4	2/5	1/2	11/25 (44%)	10/25 (40%)
Parlement européen	0/1	-	-	-	-	-	0/1	0/1
Total	2/8 (25%)	2/3 (66,7%)	2/4 (50%)	2/4 (50%)	2/5 (40%)	1/2 (50%)	11/26 (42,3%)	10/26 (38,5%)

1.8. Conclusions

Dans cette analyse de la présence des femmes sur les listes électorales, nous avons examiné le nombre de femmes têtes de liste, de premières suppléantes, de queues de liste féminines et de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour les élections fédérales, régionales, communautaires et européennes du 25 mai 2014. Il est difficile de dégager des tendances générales à la hausse ou à la baisse valables pour l'ensemble des listes et des niveaux de pouvoir. En comparaison avec les précédentes élections, on observe en effet des augmentations et des diminutions variées du nombre de femmes selon les listes et les types de places.

Sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, la présence de femmes têtes de liste et occupant des places éligibles a diminué par rapport aux précédentes élections, alors que celle de premières suppléantes et de femmes en queues de liste a par contre augmenté.

Sur les listes électorales pour les parlements régionaux, d'un point de vue global, la présence des femmes à des places stratégiques a plutôt eu tendance à augmenter, notamment en ce qui concerne les têtes de liste. Sur les listes pour le Parlement wallon, on constate une hausse de la présence des femmes à toutes les places stratégiques par rapport aux élections de 2009. Sur les listes pour le Parlement flamand, on note également une augmentation de la présence des femmes aux places stratégiques à l'exception des queues de liste. Pour la Région de Bruxelles-Capitale et le Parlement germanophone, l'évolution est cependant moins positive et on peut globalement parler d'une stagnation de la présence des femmes aux places stratégiques des listes électorales.

Sur les listes électorales belges pour le Parlement européen, la présence des femmes en tête de liste ainsi qu'aux places éligibles s'est affaiblie, mais on note cependant un renforcement du nombre de premières suppléantes et de queues de liste.

Enfin, l'analyse par parti de la proportion de femmes occupant des places éligibles montre des tendances différentes dans les trois parties du pays. Du côté flamand, il y a d'évidentes différences entre les différents partis, puisque le sp.a obtient le meilleur résultat (52,6%), alors que la N-VA a le moins bon (35,5%). Les listes des partis francophones comptent par contre des proportions très proches de femmes situées à des places éligibles (entre 40,5% et 44,1%). Parmi les partis germanophones, c'est Ecolo qui compte la plus importante proportion de femmes situées à des places éligibles (66%).

2. ANALYSE DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE SUITE AUX ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014 ET COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DE 2009 ET 2010

Après avoir examiné la manière dont les partis politiques ont composé leurs listes électorales compte tenu des contraintes imposées par les « lois parité », nous allons maintenant nous intéresser aux résultats sexués de ces dernières élections en termes d'élus, de députés et de membres des gouvernements. Afin de mieux les comprendre, ces résultats seront comparés à ceux des élections précédentes de 2009 et 2010.

2.1. La Chambre des représentants

Suite aux dernières élections, 59 femmes ont été élues pour siéger à la Chambre, soit 39,3% des 150 députés fédéraux. Le nombre d'élues à la Chambre en 2014 est donc le même qu'en 2010.

Au sein des **partis néerlandophones**, on compte 39 élues sur 87 députés, soit 44,8% de femmes. Le nombre d'élues a augmenté de deux unités par rapport à 2010 où 37 femmes avaient été élues sur un total de 88 députés (42%). Ce renforcement du nombre d'élues représente une augmentation de 2,8% de la proportion d'élues néerlandophones.

Avec deux élues sur trois, le Vlaams Belang est le parti qui présente la proportion d'élues la plus élevée (66,7%). Le sp.a est l'autre parti néerlandophone à obtenir une majorité d'élues à la Chambre (53,8%) avec sept élues sur 13 sièges obtenus. L'Open Vld et Groen ont quant à eux tous deux obtenus 50% d'élues (7 sur 14 pour l'Open VLD – 3 sur 6 pour Groen). La N-VA qui est le parti qui remporte le plus de sièges à la Chambre, compte 14 élues sur ses 33 sièges, soit 42,4% de femmes. Avec un tiers d'élues, le CD&V est le parti néerlandophone qui présente la plus faible proportion d'élues (6 élues sur 18 sièges, soit 33,3%).

En ce qui concerne les **circonscriptions électorales**, la proportion d'élues varie assez fortement entre la circonscription d'Anvers où 50% des élus sont des femmes et celle de Flandre occidentale où 37,5% des élus sont des femmes. Dans les trois autres circonscriptions flamandes, le pourcentage d'élues varie entre 41,7% et 46,7%.

Tableau 17. Nombre et pourcentage d'élues néerlandophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale

Partis/ circonscriptions	Anvers	Brabant flamand	Flandre occidentale	Flandre orientale	Limbourg	Bruxelles	Elues/sièges
CD&V	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)	1/4 (25%)	1/4 (25%)	1/3 (33,3%)	/	6/18 (33,3%)
Groen	1/2 (50%)	1/1 (100%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	/	/	3/6 (50%)
N-VA	5/11 (45,4%)	2/5 (40%)	3/6 (50%)	2/6 (33,3%)	2/5 (40%)	/	14/33 (42,4%)
Open Vld	1/2 (50%)	2/4 (50%)	1/2 (50%)	2/4 (50%)	1/2 (50%)	/	7/14 (50%)
sp.a	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)	/	7/13 (53,8%)
Vlaams Belang	1/2 (50%)	/	/	1/1 (100%)	/	/	2/3 (66,7%)
Total	12/24 (50%)	7/15 (46,7%)	6/16 (37,5%)	9/20 (45%)	5/12 (41,7%)	/	39/87 (44,8%)

Du côté des **partis francophones**, seules 20 femmes ont été élues parmi 63 députés (31,7%). La proportion d'élues a donc diminué de 3,8% par rapport à 2010 où 22 femmes avaient été élues sur un total de 62 sièges francophones (35,5%).

Aucun parti francophone ne présente une majorité d'élues dans ses rangs. Avec ses deux élus, le FDF est le parti francophone qui présente la proportion d'élues la plus élevée (50%). Le cdH compte quatre femmes parmi ses neuf élus (44,4%), assez loin devant Ecolo qui compte deux femmes parmi ses six élus (33,3%), le PS qui compte 7 femmes parmi ses 23 élus (30,4%) et le MR qui obtient six élues sur 20 sièges (30%).

Au niveau des **circonscriptions électorales** wallonnes qui correspondent aux provinces pour l'élection de la Chambre, Liège et Namur sont avec 33,3% d'élues les deux circonscriptions qui présentent les proportions d'élues les plus élevées. Les femmes ne représentant qu'entre 20% et 25% des élus dans les trois autres circonscriptions.

A Bruxelles, on dénombre sept femmes élues sur les 15 sièges en jeu, ce qui représente 46,7% des élus.

Tableau 18. Nombre et pourcentage d'élues francophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale

Partis/ circonscriptions	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Bruxelles- Capitale	Elues/sièges
cdH	/	1/2 (50%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	4/9 (44,4%)
Ecolo	0/1 (0%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	/	0/1 (0%)	1/2 (50%)	2/6 (33,3%)
FDF	/	/	/	/	/	1/2 (50%)	1/2 (50%)
MR	1/3 (33,3%)	1/5 (20%)	2/5 (40%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	1/4 (25%)	6/20 (30%)
PS	0/1 (0%)	2/9 (22,2%)	1/5 (20%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	3/5 (60%)	7/23 (30,4%)
PP	/	/	0/1 (0%)	/	/	/	0/1 (0%)
PTB-GO !	/	0/1 (0%)	0/1 (0%)	/	/	/	0/2 (0%)
Total	1/5 (20%)	4/18 (22,2%)	5/15 (33,3%)	1/4 (25%)	2/6 (33,3%)	7/15 (46,7%)	20/63 (31,7%)

Entre les élections fédérales de 2010 et celles de 2014, quatre **partis néerlandophones** ont vu leur proportion d'élues se renforcer : le Vlaams Belang, Groen, le sp.a et l'Open VLD. Sur la même période, la N-VA et le CD&V ont vu leur proportion d'élues diminuer.

Compte tenu de sa très importante défaite électorale qui l'a vu perdre les trois-quarts de ses sièges et n'en conserver que trois, le Vlaams Belang voit sa proportion d'élues passer de 33,3% d'élues à 66,7% (+33%). Groen qui augmente sa représentation d'un siège, voit sa proportion d'élues augmenter de 10%, tandis que le sp.a qui conserve le même nombre de siège voit sa proportion d'élues se renforcer de près de 8%. L'Open VLD qui progresse d'un siège voit sa proportion d'élues passer de 46,1% à 50% (+3,9%). A l'inverse, la N-VA qui gagne six sièges et est le grand gagnant des élections du côté néerlandophone alors qu'elle était déjà de loin le plus important parti néerlandophone à la Chambre, voit sa proportion d'élues régresser de 5,7% en passant de 48,1% à 42,4%, tout comme le CD&V qui gagne un siège et conserve le même nombre d'élues (-2% d'élues).

Au niveau des **partis francophones**, Ecolo qui perd un quart de ses sièges entre 2010 et 2014 est le parti qui voit sa proportion d'élues le plus nettement diminuer (-16,7%). Le pourcentage d'élues du PS qui perd trois sièges régresse quant à lui légèrement (-0,4%). Si les sièges libéraux et les sièges FDF obtenus via une liste commune en 2010 sont dissociés et comparés avec les résultats de ces deux formations en 2014, on s'aperçoit que malgré la stabilité du nombre d'élues libérales (6 élues), la proportion d'élues libérales régresse nettement (-10%), compte tenu du gain de cinq sièges entre les deux élections. Le FDF obtient une élue sur ses deux sièges (alors qu'il n'en avait aucune parmi ses trois députés en 2010), alors que le cdH maintient à la fois son nombre et sa proportion d'élues.

Tableau 19. Nombre et pourcentage d'élues à la Chambre, par parti (comparaison 2010-2014)

Partis	Elues/sièges 2010	Elues/sièges 2014
CD&V	6/17 (35,3%)	6/18 (33,3%)
Groen	2/5 (40%)	3/6 (50%)
Lijst Dedecker	0/1 (0%)	/
N-VA	13/27 (48,1%)	14/33 (42,4%)
Open Vld	6/13 (46,1%)	7/14 (50%)
sp.a	6/13 (46,1%)	7/13 (53,8%)
Vlaams Belang	4/12 (33,3%)	2/3 (66,7%)
Total partis néerlandophones	37/88 (42%)	39/87 (44,8%)
cdH	4/9 (44,4%)	4/9 (44,4%)
Ecolo	4/8 (50%)	2/6 (33,3%)
FDF	/	1/2 (50%)
MR	6/18 (33,3%) ¹⁹	6/20 (30%)
PS	8/26 (30,8%)	7/23 (30,4%)
PP	0/1 (0%)	0/1 (0%)
PTB-GO !	/	0/2 (0%)
Total partis francophones	22/62 (35,5%)	20/63 (31,7%)
Total	59/150 (39,3%)	59/150 (39,3%)

Si entre 2010 et 2014, le nombre et la proportion d'élues à la Chambre restent identiques, la différence entre les proportions d'élues néerlandophones et francophones s'est accentuée puisque le pourcentage d'élues néerlandophones a augmenté de 2,8% en passant 42% à 44,8%, alors que ce pourcentage a diminué de 3,8% du côté francophone (35,5% à 31,7%).

Quand on compare les pourcentages d'élues sur une base régionale, on s'aperçoit que la proportion d'élues est la plus élevée à Bruxelles (46,7%), puis en Flandre (44,8%) et qu'elle est nettement plus faible en Wallonie (27,1%).

Tableau 20. Nombre et pourcentage d'élues à la Chambre, par région

Flandre	39/87 (44,8%)
Wallonie	13/48 (27,1%)
Bruxelles	7/15 (46,7%)
Total	59/150 (39,3%)

¹⁹ En 2010, le MR et le FDF faisaient liste commune. Si l'on dissocie les sièges obtenus en 2010 par des candidates libérales et des candidates FDF, on obtient les chiffres suivants : 6 élues libérales sur 15 sièges (40%) et aucune élue FDF sur 3 sièges.

En ce qui concerne les **votes nominatifs**, on compte seulement une femme parmi les 10 candidats ayant recueillis le plus de voix de préférences et quatre²⁰ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix. On compte au total 15 femmes parmi les 50 candidats les plus populaires.

En termes de taux de pénétration²¹, une femme figure dans le classement des dix meilleurs taux et trois²² parmi les vingt meilleurs.

Lorsqu'on s'intéresse aux **places à partir desquelles les femmes ont été élues** on s'aperçoit que quatre candidates ont été élues en dehors de l'ordre utile sur un total de 10 candidats élus en dehors de cet ordre. Trois de ces quatre candidates ont été élues sur la liste de la N-VA à Anvers et la quatrième sur la liste du PS à Bruxelles.

Les proportions d'hommes et de femmes n'ont pas évolué suite à la **composition effective** de la Chambre (59 femmes sur 150 députés, soit 39,3%). Comparés à la composition effective de la Chambre suite aux élections de 2010 et à la mise en place du gouvernement fédéral en décembre 2011, le nombre de députées a augmenté de deux unités (en passant de 57 à 59) et le pourcentage de députées a progressé d'1,3%.

Du côté néerlandophone, le nombre de députées a augmenté au niveau du CD&V (+2) et de la N-VA (+1), tandis qu'il a diminué au niveau de l'Open Vld (-1) et du Vlaams Belang (-1). Suite à la mise en place du gouvernement fédéral, il y a donc une députée néerlandophone en plus, ce qui porte leur nombre à 40 sur 87 députés, soit 46%.

Du côté francophone, le nombre de députées a diminué au niveau du cdH (-1). Le nombre de députées francophones ne s'élève donc finalement qu'à 19 sur un total de 63 députés, soit à peine plus de 30%.

La différence entre les pourcentages de députées francophones (30,1%) et néerlandophones (46%) est donc encore plus importante qu'elle ne l'était en termes d'élues (31,7% - 44,8%).

²⁰ Maggie DE BLOCK (3), Annemie TURTELBOOM (15), Meyrem ALMACI (17) et Laurette ONKELINX (20).

²¹ Le taux de pénétration est le rapport, en pour cent, entre le nombre de voix recueillies par chaque candidat et le nombre total de votes valables exprimés dans la circonscription. Ce classement permet de comparer la popularité des candidats entre circonscriptions, ce que ne permettent pas les chiffres absolus.

²² Maggie DE BLOCK (4), Laurette ONKELINX (12), Isabelle PONCELET (17).

Tableau 21. Composition effective sexuée de la Chambre, par parti (comparaison 2010-2014)

Partis	Femmes/sièges – 2010	Femmes/sièges – 2014
CD&V	7/17 (41,2%)	8/18 (44,4%)
Groen	2/5 (40%)	3/6 (50%)
Lijst Dedecker	0/1	/
N-VA	13/27 (48,1%)	15/33 (45,4%)
Open Vld	4/13 (30,8%)	6/14 (42,8%)
sp.a	6/13 (46,1%)	7/13 (53,8%)
Vlaams Belang	4/12 (33,3%)	1/3 (33,3%)
Total partis néerlandophones	36/88 (41%)	40/87 (46%)
cdH	3/9 (33%)	3/9 (33,3%)
Ecolo	4/8 (50%)	2/6 (33,3%)
FDF	/	1/2 (50%)
MR	5/18 (27,8%)	6/20 (30%)
PS	9/26 (34,6%)	7/23 (30,4%)
PP	0/1	0/1 (0%)
PTB-PVDA-GO !	/	0/1 (0%)
Total partis francophones	21/62 (33,9%)	19/63 (30,2%)
Total	57/150 (38%)	59/150 (39,3%)

On dénombre seulement quatre femmes parmi les 18 membres du **gouvernement fédéral** (22,2%). Il y a trois femmes ministres (21,4%) et une femme secrétaire d'Etat (25%). Deux femmes ministres appartiennent au MR, une à l'Open Vld et une secrétaire d'Etat à la N-VA. En 2009, on comptait six femmes parmi les 19 membres du gouvernement (31,6%). On constate donc une nette régression de la proportion de femmes au sein du gouvernement fédéral (-9,4%).

2.2. Le Sénat

Le Sénat est désormais composé de 50 sénateurs issus des entités fédérées (Régions ou Communautés) et de 10 sénateurs cooptés. 29 sénateurs sont désignés par le Parlement flamand, 10 par le Parlement de la Communauté française, 8 par le Parlement wallon, 2 par le groupe linguistique français du Parlement bruxellois et un sénateur est délégué par le Parlement de la Communauté germanophone.

Depuis ces dernières élections, plus aucun sénateur n'est donc élu directement. La répartition des sièges au sein du nouveau Sénat reste cependant liée aux résultats du scrutin du 25 mai 2014. Les résultats des élections des parlements de Communauté et de Région déterminent en effet le nombre de sénateurs des entités fédérées que chaque formation politique peut désigner, tandis que les 10 sénateurs cooptés (4 francophones et 6 néerlandophones) sont désignés sur la base du résultat des élections à la Chambre.

Concrètement, la répartition des 60 sièges du Sénat entre les partis politiques a débouché sur la présence de 30 sénatrices, soit 50% de femmes. L'atteinte de la parité hommes-femmes représente une augmentation de 9,2% de la proportion de femmes par rapport au précédent Sénat qui était composé à 40,8% de femmes.

On dénombre 17 femmes parmi les 35 sénateurs du groupe linguistique néerlandais, c'est-à-dire 48,6% de femmes (une proportion 9,6% plus élevée qu'en 2010) et 13 femmes parmi les 25 sénateurs issus de partis francophones²³, soit 52% de femmes (un pourcentage 8,7% plus élevé qu'en 2010).

En 2010, quatre partis avaient une majorité assez nette de femmes parmi leurs sénateurs : Groen (100%) et le sp.a (57%) côté néerlandophone ; Ecolo (60%) et le PS (53,8%) côté francophone. Ils sont maintenant trois côté néerlandophone : Groen (66,7%), sp.a (60%) et CD&V (62,5%) ; et toujours deux côté francophone : Ecolo (66,7%) et PS (77,8%). Globalement, entre 2010 et 2014 la proportion de sénatrices a augmenté au sein de sept partis sur dix. La proportion de femmes est restée stable et basse au cdH et elle s'est réduite chez Groen (dont les deux sièges étaient précédemment occupés par des femmes) et à la N-VA.

Ce sont donc surtout les proportions élevées de sénatrices socialistes, écologistes et démocrates-chrétiennes néerlandophones qui permettent d'atteindre la parité hommes-femmes au niveau de la composition de ce Sénat nouvelle mouture.

²³ La Communauté germanophone a délégué un sénateur (lié au MR et repris dans le total des partis francophones).

Tableau 22. Nombre et pourcentage de sénatrices, par parti (comparaison 2010-2014)

Partis	Sénatrices / sièges 2010	Sénatrices / sièges 2014
CD&V	2/7 (28,6%)	5/8 (62,5%)
Groen	2/2 (100%)	2/3 (66,7%)
N-VA	5/14 (35,7%)	4/12 (33,3%)
Open Vld	2/6 (33,3%)	2/5 (40%)
sp.a	4/7 (57,1%)	3/5 (60%)
Vlaams Belang	1/5 (20%)	1/2 (50%)
Total partis néerlandophones	16/41 (39%)	17/35 (48,6%)
cdH	1/4 (25%)	1/4 (25%)
Ecolo	3/5 (60%)	2/3 (66,7%)
MR	2/8 (25%)	3/9 (33,3%)
PS	7/13 (53,8%)	7/9 (77,8%)
Total partis francophones	13/30 (43,3%)	13/25 (52%)
Total	29/71 (40,8%)	30/60 (50%)

2.3. Le Parlement flamand

55 femmes ont été élues pour siéger au Parlement flamand en 2014, soit 44,4% des 124 députés. Le nombre d'élues au Parlement flamand a donc augmenté de quatre unités par rapport aux élections de 2009 où l'on comptait 51 élues (41,1% de femmes).

Deux **partis** (le CD&V avec 15 élues sur 27 et le sp.a avec 10 élues sur 18) comptent une majorité de femmes parmi leurs élus (55,5%). Outre le cas particulier de l'UF qui ne compte qu'un seul élu, c'est le Vlaams Belang qui compte le plus faible pourcentage d'élues (33,3%, soit 2 élues sur 6). La proportion d'élues sur les listes de la N-VA et de Groen est proche ou égale à 40%, avec respectivement 17 élues sur 43 et quatre élues sur 10, tandis que le pourcentage d'élues libérales est d'un peu moins de 38% (7 élues sur 19).

En ce qui concerne les **circonscriptions électorales**, c'est au niveau bruxellois (où le nombre d'élus est nettement moins important que dans les autres circonscriptions) que la proportion d'élues est la plus importante (66,7%). Dans toutes les autres circonscriptions, le pourcentage d'élues varie entre 40 et 45%.

Tableau 23. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti et par circonscription électorale

Partis / circonscriptions	Anvers	Brabant flamand	Flandre occidentale	Flandre orientale	Limbourg	Bruxelles	Élues/sièges
CD&V	3/7 (42,8%)	2/4 (50%)	4/6 (66,7%)	3/5 (60%)	2/4 (50%)	1/1 (100%)	15/27 (55,5%)
Groen	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	1/1 (100%)	4/10 (40%)
N-VA	6/14 (42,8%)	2/7 (28,6%)	3/7 (42,8%)	4/9 (44,4%)	2/5 (40%)	0/1 (0%)	17/43 (39,5%)
Open Vld	1/3 (33,3%)	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)	1/5 (20%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	7/19 (36,8%)
Sp.a	3/4 (75%)	1/2 (50%)	2/4 (50%)	1/4 (25%)	2/3 (66,7%)	1/1 (100%)	10/18 (55,5%)
UF	/	0/1 (0%)	/	/	/	/	0/1 (0%)
Vlaams Belang	1/2 (50%)	/	0/1 (0%)	1/2 (50%)	0/1 (0%)	/	2/6 (33,3%)
Total	15/33 (45,4%)	8/20 (40%)	10/22 (45,4%)	11/27 (40,7%)	7/16 (43,7%)	4/6 (66,7%)	55/124 (44,4%)

En 2009, le sp.a avait déjà une majorité d'élues (52,6%), le CD&V, l'Open Vld et la N-VA avaient tous trois entre 43 et 45% d'élues, le Vlaams Belang avait un tiers d'élues, Groen moins de 30% d'élues, la Lijst Dedecker 25% et UF n'avait pas d'élu. Fort de son succès électoral qui lui a permis de gagner trois sièges et deux élues lors des dernières élections, Groen est le parti qui voit sa proportion d'élues augmenter le plus nettement (+11,4%). Le CD&V qui perd quatre sièges entre 2009 et 2014 voit son nombre d'élues augmenter d'une unité et sa proportion d'élues augmenter de 10,3%. Enfin, le sp.a qui perd un siège, a un nombre d'élues stable et voit sa proportion d'élues légèrement se renforcer (+2,9%). La N-VA qui est le grand vainqueur des élections pour le Parlement flamand (+27 sièges) gagne 10 élues par rapport à 2009, mais voit sa proportion d'élues diminuer de 4,3%. L'Open Vld qui perd deux sièges et deux élues voit son pourcentage d'élues diminuer de 6,1%. Le Vlaams Belang qui s'effondre conserve la même proportion d'élues entre 2009 et 2014, tout comme l'UF qui ne dispose toujours que d'un élu.

Tableau 24. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Elus/sièges 2009	Elus/sièges 2014
CD&V	14/31 (45,2%)	15/27 (55,5%)
Groen	2/7 (28,6%)	4/10 (40%)
Lijst Dedecker	2/8 (25%)	/
N-VA	7/16 (43,8%)	17/43 (39,5%)
Open VLD	9/21 (42,9%)	7/19 (36,8%)
Sp.a	10/19 (52,6%)	10/18 (55,5%)
UF	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Vlaams Belang	7/21 (33,3%)	2/6 (33,3%)
Total	51/124 (41,1%)	55/124 (44,4%)

On compte quatre femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de **voix de préférence** (la première place de ce classement est d'ailleurs occupée par une femme), sept²⁴ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 21 parmi les 50 candidats les plus populaires.

En ce qui concerne les **taux de pénétration**²⁵ des candidats, on voit que les deux candidats qui ont les meilleurs taux sont des femmes (Liesbeth Homans et Hilde Crevits), qu'il y a cinq femmes parmi les 10 meilleurs taux de pénétration et neuf²⁶ parmi les vingt meilleurs.

En ce qui concerne les **places à partir desquelles les femmes ont été élues**, deux candidates ont été élues en dehors de l'ordre utile (sur un total de huit candidats élus en dehors de celui-ci) et une des deux l'a été à partir de la dernière place.

La **composition effective** du Parlement flamand n'a pas modifié sa composition sexuée en termes d'élues (55 femmes sur 124 députés, soit 44,4%). Il y a cependant une députée en moins au sein du CD&V (où le nombre de députée reste cependant supérieur à celui de députés) et une en plus à l'Open Vld (8 sur 19).

Pour rappel, en 2009, on comptait 49 députées (soit 39,5% de femmes) suite à la mise en place du gouvernement flamand. Le nombre de députées a donc augmenté de six unités et de 4,9% entre 2009 et 2014.

²⁴ Liesbeth HOMANS (1), Hilde CREVITS (3), Gwendolyn RUTTEN (6), Joke SCHAUVLIEGE (10), Freya VAN DEN BOSSCHE (10), Caroline GENNEZ (15), Ingrid LIETEN (18).

²⁵ Le taux de pénétration est le rapport, en pour cent, entre le nombre de voix recueillies par chaque candidat et le nombre total de votes valables exprimés dans la circonscription. Ce classement permet de comparer la popularité des candidats entre circonscriptions, ce que ne permettent pas les chiffres absolus.

²⁶ Liesbeth HOMANS (1), Hilde CREVITS (2), Gwendolyn RUTTEN (6), Ann BRUSSEEL (9), Ingrid LIETEN (10), Yamila IDRISSE (12), Joke SCHAUVLIEGE (13), Elke VAN DEN BRANDT (14), Freya VAN DEN BOSSCHE (19).

Tableau 25. Composition effective sexuée du Parlement flamand, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Femmes/sièges – 2009	Femmes/sièges – 2014
CD&V	13/31 (41,9%)	14/27 (51,8%)
Groen	2/7 (28,6%)	4/10 (40%)
Lijst Dedecker	2/8 (25%)	/
N-VA	7/16 (43,8%)	17/43 (39,5%)
Open Vld	10/21 (47,6%)	8/19 (42,1%)
sp.a	8/19 (42,1%)	10/18 (55,5%)
UF	0/1	0/1 (0%)
Vlaams Belang	7/21 (33,3%)	2/6 (33,3%)
Total	49/124 (39,5%)	55/124 (44,4%)

Le **gouvernement flamand** compte quatre femmes parmi ses neuf membres (44,4%). Il y a une seule femme parmi les quatre ministres N-VA (25%), une parmi les deux ministres libéraux (50%) et deux parmi les trois ministres CD&V (66%). Cette proportion élevée de femmes au sein du gouvernement flamand est identique à celle de 2009.

2.4. Le Parlement wallon

Trente femmes ont été élues pour siéger au Parlement wallon suite aux dernières élections, soit 40% des 75 députés wallons. Ce résultat représente une assez nette augmentation du nombre d'élues par rapport à 2009 où on comptait 26 femmes parmi les députés wallons (34,7%).

Deux **partis** ont obtenu une proportion d'élues supérieur à 40% : le MR 44% (11 élues sur 25 sièges) et le PS 43,3% (13 élues sur 30 sièges). Le cdH a obtenu 5 élues sur 13 sièges (38,5%) et Ecolo seulement 25% (1 élue sur 4). Les deux plus petits partis (PTB GO ! et PP) n'ont pas d'élue.

En ce qui concerne les **circonscriptions électorales** qui se caractérisent par leur taille souvent réduite pour l'élection du Parlement wallon, une majorité de femmes (55,6%) ont été élues dans la circonscription de Charleroi, tandis que les femmes représentent la moitié des élus dans trois circonscriptions (Dinant-Philippeville, Nivelles et Verviers). Le pourcentage d'élues est faible dans la circonscription de Soignies et il est nul dans les deux circonscriptions de la Province de Luxembourg.

Tableau 26. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement wallon, par parti et par circonscription électorale

Circonscriptions/ partis	cdH	Ecolo	MR	PS	PP	PTB-GO !	Elues/sièges
Arlon – Bastogne – Marche-en- Famenne	0/1	/	0/1	0/1	/	/	0/3 (0%)
Charleroi	1/1	/	1/3	3/5	/	/	5/9 (55,6%)
Dinant – Philippeville	/	/	1/2	1/2	/	/	2/4 (50%)
Huy-Waremme	/	/	1/2	0/1	/	0/1	1/4 (25%)
Liège	1/2	0/1	2/3	2/5	0/1	0/1	5/13 (38,5%)
Mons	0/1	/	1/1	1/3	/	/	2/5 (40%)
Namur	1/2	0/1	1/2	1/2	/	/	3/7 (42,8%)
Neufchâteau – Virton	0/1	/	0/1	/	/	/	0/2 (0%)
Nivelles	0/1	1/1	2/4	1/2	/	/	4/8 (50%)
Soignies	0/1	/	0/1	1/2	/	/	1/4 (25%)
Thuin	/	/	0/1	1/2	/	/	1/3 (33,3%)
Tournai – Ath – Mouscron	1/2	/	1/2	1/3	/	/	3/7 (42,8%)
Verviers	1/1	0/1	1/2	1/2	/	/	3/6 (50%)
Total	5/13 (38,5%)	1/4 (25%)	11/25 (44%)	13/30 (43,3%)	0/1 (0%)	0/2 (0%)	30/75 (40%)

En 2009, le MR était déjà le parti qui comptait la plus importante proportion d'élues dans ses rangs (42,1%) devant Ecolo (35,7%) le PS (31%) et le cdH (30,8%). Avec quatre élues supplémentaires par rapport à 2009, le PS qui a gagné un siège est le parti qui a connu la plus grosse progression de son pourcentage d'élues entre 2009 et 2014 (+12,3%). Le cdH qui s'est maintenu à 13 sièges a gagné une élue (+ 7,7% par rapport à 2009). Le MR qui a gagné six sièges a obtenu trois élues supplémentaires ce qui fait légèrement progresser sa proportion d'élues (+1,9% par rapport à 2009). Ecolo qui perd dix sièges et subit donc une très lourde défaite électorale voit quant à lui son nombre d'élues passer de cinq à une et sa proportion d'élues passer de 35,7% à 25% (-10,7%).

Tableau 27. Nombre et pourcentage d'élus au Parlement wallon, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Elus/sièges 2009	Elus/sièges 2014
cdH	4/13 (30,8%)	5/13 (38,5%)
Ecolo	5/14 (35,7%)	1/4 (25%)
MR	8/19 (42,1%)	11/25 (44%)
PS	9/29 (31%)	13/30 (43,3%)
PP	/	0/1 (0%)
PTB-GO !	/	0/2 (0%)
Total	26/75 (34,7%)	30/75 (40%)

Au niveau des **votes nominatifs**, on compte trois femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de voix de préférence, sept²⁷ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 14 parmi les 50 candidats les plus populaires.

Il n'y a que deux femmes²⁸ (candidates MR) qui figurent dans le classement des vingt **taux de pénétration**²⁹ les plus élevés et ces deux femmes figurent seulement aux seizième et dix-huitième places de ce classement.

Lorsqu'on s'intéresse aux **places à partir desquelles les femmes ont été élues** on s'aperçoit que toutes l'ont été dans l'ordre utile des listes. Il faut préciser qu'un seul candidat a été élu au Parlement wallon en dehors de l'ordre utile.

La **composition effective** du Parlement a un peu renforcé la proportion de femmes députées. Avec 32 femmes sur 75 députés (deux femmes en plus), la proportion de femmes augmente de 2,7% par rapport à la proportion d'élus pour s'établir à 42,7%. Entre 2009 et 2014, le nombre de députées a donc augmenté de cinq unités et de 6,7%.

Dans le cadre de la composition effective du Parlement, on observe une nette augmentation du nombre de députées cdH qui passe de cinq élues à huit députées, ce qui porte le pourcentage de femmes dans ce groupe à 61,5% ! Du côté du PS, on dénombre une députée de moins (12) par rapport au nombre d'élus (13), ce qui ramène le pourcentage de députées socialistes à 40%.

Tableau 28. Composition effective sexuée du Parlement wallon, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Femmes/sièges 2009	Femmes/sièges 2014
cdH	3/13 (23,1%)	8/13 (61,5%)
Ecolo	5/14 (35,7%)	1/4 (25%)
MR	8/19 (42,1%)	11/25 (44%)
PS	11/29 (37,9%)	12/30 (40%)
PP	/	0/1
PTB-PVDA-GO !	/	0/2
Total	27/75 (36%)	32/75 (42,7%)

²⁷ Christine DEFRAIGNE (3), Valérie DE BUE (6), Florence REUTER (9), Marie-Dominique SIMONET (11), Eliane TILLIEUX (13), Jacqueline GALANT (16), Isabelle SIMONIS (18).

²⁸ Jacqueline GALANT (16) et Anne LAFFUT (18).

²⁹ Le taux de pénétration est le rapport, en pour cent, entre le nombre de voix recueillies par chaque candidat et le nombre total de votes valables exprimés dans la circonscription. Ce classement permet de comparer la popularité des candidats entre circonscriptions, ce que ne permettent pas les chiffres absolus.

On compte seulement une femme parmi les huit membres du **gouvernement wallon**, soit 12,5%. Il y a donc une femme parmi les quatre ministres PS (25%) et aucune parmi les quatre ministres cdH. Ce pourcentage très faible de femmes au sein du gouvernement wallon est identique à celui du précédent gouvernement et traduit un respect minimal de l'obligation légale de mixité des gouvernements belges.

2.5. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Suite aux dernières élections, 36 femmes ont été élues pour siéger au Parlement bruxellois, soit 40,4% des 89 députés bruxellois. Le nombre d'élues bruxelloises a donc diminué par rapport aux élections de 2009 où l'on comptait 39 élues, soit 43,8% de femmes.

On dénombre 29 femmes parmi les 72 députés du **groupe linguistique francophone** du Parlement, ce qui représente 40,3% d'élues. Ce résultat représente une diminution significative du nombre d'élues par rapport aux élections de 2009 qui avaient vu 32 femmes se faire élire du côté francophone. Ecolo recueille le pourcentage le plus élevé de femmes avec 62,5% d'élues (5 femmes sur 8 élus). Le PTB-PVDA-GO ! Compte deux femmes parmi ses quatre élus (50%). Le FDF (41,7%) et le MR (38,9%) comptent environ 40% d'élues, alors que le PS et le cdH n'obtiennent qu'un tiers d'élues.

Au niveau du **groupe linguistique néerlandophone**, le nombre d'élues (7 femmes sur 17 députés) est identique à celui des élections de 2009. La N-VA obtient une majorité d'élues (2 sur 3, soit 66,7% de femmes), le CD&V une élue sur deux (50%), l'Open Vld deux sur cinq (40%), Groen et le sp.a une sur trois (33%).

Tableau 29. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement la Région de Bruxelles-Capitale, par parti

Partis	Elues/sièges
cdH	3/9 (33,3%)
Ecolo	5/8 (62,5%)
FDF	5/12 (41,7%)
MR	7/18 (38,9%)
PS	7/21 (33,3%)
PTB-PVDA-GO !	2/4 (50%)
Total partis francophones	29/72 (40,3%)
CD&V	1/2 (50%)
Groen	1/3 (33,3%)
N-VA	2/3 (66,7%)
Open Vld	2/5 (40%)
Sp.a	1/3 (33,3%)
Vlaams Belang	0/1 (0%)
Total groupe néerlandophones	7/17 (41,2%)
Total	36/89 (40,4%)

En 2009, c'est le MR (alors associé au FDF) qui était le parti qui comptait la plus importante proportion d'élues dans ses rangs (54,2%) devant Ecolo (50%), le PS (38,1%) et le cdH (27,3%).

Malgré la perte de trois élues et compte tenu de sa défaite électorale (huit sièges, soit 50% de sièges perdus), Ecolo est le parti qui a connu la plus forte progression de son pourcentage d'élues entre 2009 et 2014 (+12,5%), devant le cdH (+6%) qui maintient le même nombre d'élues, bien qu'il perde deux sièges. Si l'on distingue les sièges et les élues du MR et du FDF en 2009 (6 élues sur 13 sièges libéraux et 7 élues sur 11 sièges FDF) et qu'on compare ces chiffres avec ceux obtenus par ces deux partis en 2014, on constate que la proportion d'élues MR baisse de 7,2% et que celle du FDF (très élevée en 2009) baisse de 21,9%. En chiffres absolus, le nombre d'élues libérales passe de six à sept alors que le nombre de sièges augmente de cinq unités, et celui d'élues FDF passe de sept à cinq alors que son nombre de sièges passe de 11 à 12. Le PS perd quant à lui une élue (-4,8%) alors que son nombre de sièges reste identique. Le PTB/GO n'avait pas d'élue en 2009.

En 2009, trois partis néerlandophones avaient autant d'élues que d'élus : l'Open Vld (2/4), le sp.a (2/4) et Groen (1/2). Le CD&V avait une femme parmi ses trois élus (33%) et la N-VA avait un seul élu.

La N-VA qui a gagné deux sièges entre 2009 et 2014 à Bruxelles est le parti qui a connu la plus forte progression de son pourcentage d'élus en passant de zéro à deux élus (+ 66,7%), tandis que le CD&V qui a perdu un siège a également vu sa proportion d'élus augmenter (+16,7%) en conservant une élue. Compte tenu de la progression d'un siège de l'Open Vld et malgré la conservation de deux élus, la proportion d'élus libérales néerlandophones baisse de 10%. Groen qui gagne un siège et le sp.a qui en perd un, voient tous deux leurs pourcentages d'élus passer de 50% à 33,3% (-16,7%). Il faut souligner que compte tenu du faible nombre d'élus néerlandophones à Bruxelles, une petite variation du nombre d'élus ou d'élues peut fortement influencer l'évolution des proportions.

Tableau 30. Nombre et pourcentage d'élus au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Elus/sièges 2009	Elus/sièges 2014
cdH	3/11 (27,3%)	3/9 (33,3%)
Ecolo	8/16 (50%)	5/8 (62,5%)
FD	7/11 (63,6%)	5/12 (41,7%)
MR	6/13 (46,1%)	7/18 (38,9%)
PS	8/21 (38,1%)	7/21 (33,3%)
PTB-PVDA-GO !	/	2/4 (50%)
Total partis francophones	32/72 (44,4%)	29/72 (40,3%)
CD&V	1/3 (33,3%)	1/2 (50%)
Groen	1/2 (50%)	1/3 (33,3%)
N-VA	0/1 (0%)	2/3 (66,7%)
Open Vld	2/4 (50%)	2/5 (40%)
sp.a	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)
Vlaams Belang	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)
Total partis néerlandophones	7/17 (41,2%)	7/17 (41,2%)
Total	39/89 (43,8%)	36/89 (40,4%)

Au niveau des **votes nominatifs**, on compte trois femmes parmi les 10 candidats ayant recueillis le plus de voix de préférences, six³⁰ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 16 parmi les 50 plus gros faiseurs de voix.

Lorsqu'on s'intéresse aux **places à partir desquelles les femmes ont été élues** on s'aperçoit que six candidates ont été élues en dehors de l'ordre utile (sur un total de 20 candidats élus en dehors de cet ordre) et que parmi ces six candidates, deux l'ont été à partir de la dernière place.

La proportion d'hommes et de femmes est restée identique (36 députées) dans le cadre de la **composition effective** du Parlement. Le nombre de députées cdH est cependant inférieur au nombre d'élus (2 sur 9 au lieu de 3 sur 9), tandis que le nombre de députées Open Vld est supérieur à celui d'élus (3 sur 5 au lieu de 2 sur 5), ce qui a d'ailleurs pour conséquence de rendre les femmes majoritaires parmi les députées libérales néerlandophones à Bruxelles.

Entre 2009 et 2014, le nombre de députées s'est réduit de sept unités et la proportion de députées de 7,9%. Cette forte régression est principalement la conséquence de la réduction du nombre (-6) et de la proportion (-8,3%) de députées francophones, alors que le nombre et la proportion de députées néerlandophones diminuaient d'une unité et de 5,9%.

³⁰ Joëlle MILQUET (3), Fadila LAANAN (6) et Françoise BERTIEAUX (10), Zoé GENOT (12), Corinne DE PERMENTIER (14) et Catherine MOUREAUX (18).

Tableau 31. Composition effective sexuée du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Femmes/sièges – 2009	Femmes/sièges – 2014
cdH	4/11 (36,4%)	2/9 (22,2%)
Ecolo	8/16 (50%)	5/8 (62,5%)
FDf	/	5/12 (41,7%)
MR	14/24 (58,3%)	7/18 (38,9%)
PS	8/21 (38,1%)	7/21 (33,3%)
PTB-PVDA-GO !	/	2/4 (50%)
Total partis francophones	34/72 (47,2%)	28/72 (38,9%)
CD&V	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)
Groen	2/2 (100%)	1/3 (33,3%)
N-VA	0/1	2/3 (66,7%)
Open Vld	2/4 (50%)	3/5 (60%)
sp.a	2/4 (50%)	1/3 (33,3%)
Vlaams Belang	1/3 (33,3%)	0/1 (0%)
Total partis néerlandophones	9/17 (52,9%)	8/17 (47%)
Total	43/89 (48,3%)	36/89 (40,4%)

Le **gouvernement bruxellois** est composé de manière paritaire, puisqu'on compte quatre femmes parmi ses huit membres (50%). Le sp.a et l'Open Vld ont désigné un ministre masculin, le PS et le FDF ont désigné une femme et un homme, tandis que le CD&V et le cdH ont désigné une femme ministre pour les représenter au sein du gouvernement. La parité hommes-femmes au sein du gouvernement bruxellois en fait l'exécutif belge actuellement le plus féminisé. Avec deux femmes en plus par rapport à 2009, l'augmentation de la présence des femmes s'élève à 25%.

2.6. Le Parlement de la Communauté française

A la différence des autres parlements régionaux et communautaires, les membres du Parlement de la Communauté française ne sont pas directement élus. Ce Parlement est en effet composé des 75 membres élus en qualité de membres du Parlement wallon et de 19 membres élus par le groupe linguistique francophone du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

On compte 41 femmes parmi les 94 députés du Parlement de la Communauté française (43,6%) suite aux dernières élections. Ce résultat constitue une augmentation significative (+6,4%) de la proportion de députées. En 2009, c'est au MR que la proportion de femmes était la plus élevée (44%), suivi du PS (37%), d'Ecolo (33%) et du cdH (31,3%). Aucun parti ne présentait alors une majorité de femmes parmi ses députés.

En 2014, le FDF compte une majorité de femmes parmi ses députés (66,7%), alors qu'il y a autant de femmes que d'hommes au sein du groupe cdH. La proportion de députées socialistes est très proche de la parité (47,2%), celle de députées libérales est de 40%, tandis que les députées écologistes ne représentent qu'un tiers des députés verts. Le PTB-GO ! Et le PP ne comptent aucune femme dans leurs rangs. Le cdH qui présente trois femmes en plus qu'en 2010 pour le même nombre de députés et le PS qui présente quatre femmes en plus pour un député supplémentaire ont joué un rôle significatif dans l'augmentation globale du nombre et de la proportion d'élues au Parlement de la Communauté française.

On peut également noter que la proportion de députées bruxelloise au Parlement de la Communauté française s'élève à 47,4% (9 sur 19) est supérieur à celui de députées wallonnes (42,7%).

Tableau 32. Composition effective sexuée du Parlement de la Communauté française, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Femmes/ sièges – 2009	Femmes /sièges – 2014
cdH	5/16 (31,3%)	8/16 (50%)
Ecolo	6/18 (33,3%)	2/6 (33,3%)
FDF	/	2/3 (66,7%)
MR	11/25 (44%)	12/30 (40%)
PS	13/35 (37,1%)	17/36 (47,2%)
PP	/	0/1
PTB-GO !	/	0/2
Total	35/94 (37,2%)	41/94 (43,6%)

On compte deux femmes parmi les sept membres du **gouvernement de la Communauté française**, soit 28,6%. Il n'y a donc qu'une femme parmi les cinq ministres PS (20%) et une parmi les deux ministres cdH (50%). Il y avait une femme ministre supplémentaire en 2009 ce qui représentait une proportion de 42,8% de femmes.

2.7. Le Parlement de la Communauté germanophone

Neuf femmes ont été élues pour siéger au Parlement de la Communauté germanophone, soit 36% des 25 députés germanophones. Ce nombre est plus élevé qu'en 2009, où on comptait huit élues, soit 32% de femmes.

Avec deux femmes sur quatre élus pour le PFF et une femme sur deux élus pour Ecolo et Vivant, trois **partis** ont 50% de femmes parmi leurs élus. Le CSP et Pro DG qui sont les plus importants partis sur le plan électoral avec respectivement sept et six sièges obtiennent chacun deux élues, soit 28,6% et 33,3% d'élues. Le SP a quant à lui une élue parmi ses quatre élus (25%).

Tableau 33. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de la Communauté germanophone, par parti

Partis	Elues/sièges
CSP	2/7 (28,6%)
Ecolo	1/2 (50%)
PFF	2/4 (50%)
Pro DG	2/6 (33,3%)
SP	1/4 (25%)
Vivant	1/2 (50%)
Total	9/25 (36%)

En 2009, Ecolo comptait deux femmes parmi ses trois élus (66,7%), le PFF deux sur quatre et Vivant une sur deux (50%). Le CSP, le SP et ProDG ne comptaient qu'une élue dans leurs rangs, soit respectivement 14,2%, 20% et 25% d'élues.

Ecolo qui a perdu un siège a donc perdu une élue entre 2009 et 2014, tandis que le CSP qui s'est maintenu et ProDG qui a gagné deux sièges ont chacun obtenu une élue supplémentaire.

Tableau 34. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Total 2009	Total 2014
CSP	1/7 (14,3%)	2/7 (28,6%)
Ecolo	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)
PFF	2/4 (50%)	2/4 (50%)
Pro DG	1/4 (25%)	2/6 (33,3%)
SP	1/5 (20%)	1/4 (25%)
Vivant	1/2 (50%)	1/2 (50%)
Total	8/25 (32%)	9/25 (36%)

Au niveau des **votes nominatifs**, on compte deux femmes parmi les 10 candidats ayant recueillis le plus de voix de préférences, six³¹ parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 16 parmi les 50 candidats les plus populaires.

En ce qui concerne les **places à partir desquelles les femmes ont été élues** on s'aperçoit qu'aucune candidate n'a été élue en dehors de l'ordre utile (sur un total de cinq candidats élus en dehors de cet ordre).

³¹ Isabelle WEYKMANS (6), Patricia Creutz-VILVOYE (9), Evelyn JADIN (13), Lydia KLINKENBERG (15), Franziska FRANZEN (16) et Marion DHUR (19).

Suite à la **composition effective** du Parlement, le nombre de députées est inférieur de deux unités au nombre d'élues. Avec sept femmes sur 25 députés, la proportion de députées s'établit à 28%. C'est au sein des groupes parlementaires du PFF et de Vivant que le nombre de femmes a diminué. Par rapport à 2009 où on comptait huit députées, soit 32% de femmes, le nombre et le pourcentage de députées ont donc régressé d'une unité et de 4%.

Tableau 35. Nombre et pourcentage de députées au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Députées/sièges – 2009	Députées/sièges – 2014
CSP	2/7 (28,6%)	2/7 (28,6%)
Pro DG	2/4 (50%)	2/6 (33,3%)
PFF	0/4 (0%)	1/4 (25%)
SP	2/5 (40%)	1/4 (25%)
Ecolo	2/3 (66,7%)	1/2 (50%)
Vivant	0/2 (0%)	0/2 (0%)
Total	8/25 (32%)	7/25 (28%)

On compte une femme parmi les quatre membres du **gouvernement germanophone** (25%), un niveau identique à celui de 2009. Le seul ministre PFF est une femme.

2.8. Le Parlement européen

Six femmes ont été élues pour siéger au Parlement européen, soit 28,6% des 21 députés belges au Parlement européen. Ce résultat représente une diminution du nombre et de la proportion d'élues par rapport aux résultats de 2009 où l'on comptait sept élues sur un total de 22 députés (31,8% de femmes).

Au niveau du **collège néerlandophone**, on compte quatre femmes parmi les 12 élus, ce qui représente 33,3% d'élues. Ce pourcentage est supérieur à celui de 2009 où trois femmes avaient été élues parmi les 13 députés néerlandophones (23,1%). Le seul élu sp.a est une femme, tandis qu'un élu sur deux est une femme au CD&V, un sur trois à l'Open VLD et un sur quatre à la N-VA. Les deux élus Groen et Vlaams Belang sont des hommes.

En 2009, on comptait une femme parmi les deux élus du sp.a et une parmi les trois élus du CD&V et de l'Open Vld. Ces trois partis ont donc conservé leurs élues, malgré la perte d'un siège au CD&V et au sp.a. La N-VA qui a gagné trois sièges entre 2009 et 2014 compte une élue. Entre 2009 et 2014, le pourcentage d'élues néerlandophones au Parlement européen a donc progressé d'une unité malgré la diminution du nombre de députés néerlandophones au sein de la délégation belge, ce qui représente une progression de 10,2%.

Au niveau du **collège francophone**, il y a seulement deux femmes parmi les huit élus (25%), soit une diminution de moitié du nombre et de la proportion d'élues. Les deux candidates ont respectivement été élues sur les listes du MR et du PS qui ont chacun obtenu trois sièges.

En 2009, on dénombrait quatre élues sur les huit députés européens francophones (50%), une femme ayant été élue sur les listes de chacun des quatre partis francophones traditionnels (PS, MR, cdH, Ecolo). En 2014, Ecolo qui a perdu un siège et le cdH qui s'est maintenu, ont tous deux perdu leur élue.

Tableau 36. Nombre et pourcentage d'élues de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Elues/sièges – 2009	Elues/sièges – 2014
CD&V	1/3	1/2
Groen	0/1	0/1
Lijst Dedecker	0/1	/
N-VA	0/1	1/4
Open Vld	1/3	1/3
sp.a	1/2	1/1
Vlaams Belang	0/2	0/1
Total Collège néerlandophone	3/13 (23,1%)	4/12 (33,3%)
cdH	1/1	0/1
Ecolo	1/2	0/1
MR	1/2	1/3
PS	1/3	1/3
Total Collège francophone	4/8 (50%)	2/8 (25%)
CSP	0/1	0/1
Total Collège germanophone	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total général	7/22 (31,8%)	6/21 (28,6%)

On compte quatre femmes parmi les 10 candidats ayant recueilli le plus de **voix de préférences**, sept³² parmi les 20 plus gros faiseurs de voix et 23 parmi les 50 candidats les plus populaires. Il y a sept femmes³³ qui figurent dans le classement des vingt **taux de pénétration**³⁴ les plus élevés, dont quatre dans le top 10.

En ce qui concerne les **places à partir desquelles les femmes ont été élues** on s'aperçoit que toutes l'ont été dans l'ordre utile des listes. Il faut préciser qu'un seul candidat a été élu au Parlement européen en dehors de l'ordre utile.

Suite à la mise en place de la Commission européenne, la **composition effective** de la délégation belge au Parlement européen s'est faite au détriment des femmes puisque leur nombre est passé de six à cinq sur 21, pour s'établir à seulement 23,8% de femmes. Il faut cependant souligner que cette évolution est due à la désignation d'une femme (Marianne Thyssen – CD&V) en tant que commissaire belge.

Entre 2009 et 2014, le nombre et la proportion de députées européennes sont donc passés de huit à cinq (-3) et de 36,4% à 23,8% (-12,6%). Cette évolution négative de la présence des femmes parmi la délégation belge au Parlement européen est due au fait qu'il y a deux députées francophones et une députée néerlandophone en moins par rapport à 2009.

Tableau 37. Composition effective sexuée de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2009-2014)

Partis	Députées/sièges – 2009	Députées/sièges – 2014
CD&V	1/3	0/2
Groen	0/1	0/1
List Dedecker	0/1	/
N-VA	1/1	1/4
Open Vld	1/3	1/3
sp.a	1/2	1/1
Vlaams Belang	0/2	0/1
Total collège néerlandophone	4/13 (30,8%)	3/12 (25%)
cdH	1/1	0/1
Ecolo	1/2	0/1
MR	1/2	1/3
PS	1/3	1/3
Total collège francophone	4/8 (50%)	2/8 (25%)
CSP	0/1	0/1 (0%)
Total collège germanophone	0/1 (0%)	0/1 (0%)
Total général	8/22 (36,4%)	5/21 (23,8%)

³² Marianne THYSSEN (2), Marie ARENA (5), Kathleen VAN BREMPT (6), Frédérique RIES (9), Helga STEVENS (12), Annemie NEYTS (17), Geertrui VAN ROMPUY - WINDELS (18).

³³ Marianne THYSSEN (5), Marie ARENA (6), Lydia KLINKENBERG (8), Frédérique RIES (10), Patricia CREUTZ-VILVOYE (12), Resi STOFFELS (13) et Kathleen VAN BREMPT (14).

³⁴ Le taux de pénétration est le rapport, en pour cent, entre le nombre de voix recueillies par chaque candidat et le nombre total de votes valables exprimés dans la circonscription. Ce classement permet de comparer la popularité des candidats entre circonscriptions, ce que ne permettent pas les chiffres absolus.

2.9. Les élues au sein des partis politiques

Nous avons vu que les élections qui ont eu lieu en 2014 concernaient différents niveaux de pouvoir. Pour avoir une vision plus globale du nombre et de la proportion de femmes élues au sein des partis politiques, nous avons additionné les résultats sexués de ces partis aux différentes élections.

En ce qui concerne les partis néerlandophones, le sp.a est le parti qui présente la plus importante proportion d'élues. Les femmes représentent même la majorité des élus socialistes néerlandophones (54,2%), ce qui fait du sp.a le parti belge le plus favorable aux femmes sur le plan électoral, devant le CD&V dont la proportion d'élues est de 46,9%. Avec respectivement 41,5% et 41%, l'Open Vld et la N-VA devançant Groen qui obtient 40% d'élues. En dehors du cas particulier de l'UF qui n'a qu'un seul élu, le Vlaams Belang est le parti néerlandophone au sein duquel la proportion d'élues est la plus faible (36,4%), alors que tous partis confondus, la proportion d'élues est de 43,7%.

Tableau 38. Nombre et pourcentage d'élues néerlandophones, par parti et par assemblée

Partis/Assemblées	Chambre	Parlement flamand	Parlement bruxellois	Parlement européen	Total
CD&V	6/18 (33,3%)	15/27 (55,5%)	1/2 (50%)	1/2 (50%)	23/49 (46,9%)
Groen	3/6 (50%)	4/10 (40%)	1/3 (33,3%)	0/1	8/20 (40%)
N-VA	14/33 (42,4%)	17/43 (39,5%)	2/3 (66,7%)	1/4 (25%)	34/83 (41%)
Open Vld	7/14 (50%)	7/19 (36,8%)	2/5 (40%)	1/3 (33,3%)	17/41 (41,5%)
sp.a	7/13 (53,8%)	10/18 (55,5%)	1/3 (33,3%)	1/1 (100%)	19/35 (54,2%)
UF	-	0/1	-	-	0/1
Vlaams Belang	2/3 (66,7%)	2/6 (33,3%)	0/1	0/1	4/11 (36,4%)
Total					105/240 (43,7%)

Du côté des partis francophones, la proportion globale d'élues est nettement plus faible que du côté néerlandophone (37,1%). C'est au sein de FDF que la proportion d'élues est la plus élevée (42,8%), suivi de près par Ecolo (42,1%). Au MR, au cdH et plus encore au PS, la proportion d'élues est inférieure à 40%, tandis que les femmes ne représentent que 25% des élus du PTB-GO ! Pour rappel, les deux élus PP sont des hommes.

Tableau 39. Nombre et pourcentage d'élus francophones, par parti et par assemblée

Partis/Assemblées	Chambre	Parlement wallon	Parlement bruxellois	Parlement européen	Total
cdH	4/9 (44,4%)	5/13 (38,5%)	3/9 (33,3%)	0/1	12/32 (37,5%)
Ecolo	2/6 (33,3%)	1/4 (25%)	5/8 (62,5%)	0/1	8/19 (42,1%)
FDF	1/2 (50%)	-	5/12 (41,7%)	-	6/14 (42,8%)
MR	6/20 (30%)	11/25 (44%)	7/18 (38,9%)	1/3 (33,3%)	25/66 (37,9%)
PS	7/23 (30,4%)	13/30 (43,3%)	7/21 (33,3%)	1/3 (33,3%)	28/77 (36,4%)
PP	0/1	0/1	-	-	0/2
PTB-GO !	0/2	0/2	2/4 (50%)	-	2/8 (25%)
Total					81/218 (37,1%)

Au niveau des partis germanophones qui ont un nombre d'élus beaucoup plus faible, la proportion globale d'élus s'établit à 34,6%. Si trois partis (Pro DG, PFF et Vivant) ont une proportion d'élus de 50%, les deux plus importants partis germanophones, le CSP et le SP, comptent respectivement 33% et 25% d'élus.

Tableau 40. Nombre et pourcentage d'élus germanophones, par parti et par assemblée

Partis/Assemblées	Parlement germanophone	Parlement européen	Total
CSP	2/7 (28,6%)	0/1	2/8 (25%)
Pro DG	1/2 (50%)	-	1/2 (50%)
PFF	2/4 (50%)	-	2/4 (50%)
SP	2/6 (33,3%)	-	2/6 (33,3%)
Ecolo	1/4 (25%)	-	1/4 (25%)
Vivant	1/2 (50%)	-	1/2 (50%)
Total			9/26 (34,6%)

2.10. Conclusions

La présence des femmes parmi les élus, les députés et les membres des gouvernements a évolué de différentes manières selon les élections.

Au niveau des assemblées fédérales, la parité a été atteinte au **Sénat** qui était pour la première fois entièrement composé indirectement sur base des résultats obtenus par les partis politiques dans le cadre des élections régionales et communautaires. La parité hommes-femmes au Sénat (50%) représente une augmentation de 9,2% par rapport au Sénat issu des élections de 2010. Cette augmentation de la proportion de sénatrices est plus marquée du côté des partis néerlandophones (+9,6%) que du côté francophone (+8,7%), mais le pourcentage de sénatrices francophones atteint 52% pour 48,6% au niveau néerlandophone. A la **Chambre**, les proportions d'élues et de députées sont restées identiques à celles qui ont suivi les élections de 2010 (59 femmes sur 150 députés, soit 39,3% de femmes). Ce *statu quo* est le résultat d'évolutions divergentes au niveau néerlandophone et francophone. Entre 2010 et 2014, le nombre d'élues néerlandophones à la Chambre a en effet augmenté de deux unités, alors que ce nombre diminuait de deux unités côté francophone. Cet écart entre la proportion d'élues néerlandophones et francophones s'est encore accentué suite à la composition effective de la Chambre, portant le nombre de députées néerlandophones à 40 sur 87 (46%) pour 19 députées francophone sur 63 sièges (30,2%).

Au niveau régional et communautaire, le pourcentage d'élues au **Parlement flamand** a augmenté de 3,3% pour atteindre 44,4%, proportion élevée identique à celle des députées flamandes suite à la composition effective de ce parlement. Au niveau du **Parlement wallon** pour lequel on comptait 34,7% d'élues en 2009, la proportion d'élues a augmenté de 5,3% pour atteindre 40%. Le pourcentage de députées wallonnes est passé à 42,7% suite à la composition effective du parlement. Le renforcement de la présence des femmes au sein des parlements flamand et wallon met en évidence la régression du nombre d'élues et de députées au sein du **Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale**. Cette assemblée voit en effet sa proportion d'élues diminuer de 3,4% pour s'établir à 41,2% et sa proportion de députées s'établir à 40,4% suite au jeu des suppléances. Assemblée traditionnellement très féminisée, le parlement bruxellois est désormais moins féminin que le parlement flamand et le parlement wallon. Le **Parlement de la Communauté française** qui est composé de manière indirecte voit également la présence des femmes se renforcer par rapport aux élections précédentes (+6,4%) pour atteindre 43,6% de députées. Le pourcentage d'élues du **Parlement de la Communauté germanophone**, assemblée de plus petite taille traditionnellement moins féminine, se renforce pour atteindre 36% (+4% par rapport à 2009). Son pourcentage de députées est cependant inférieur à 2009 et s'établit à seulement 28% (-4%).

Enfin, par rapport au scrutin de 2009, la présence des femmes au sein de la délégation belge au **Parlement européen** a régressé en termes d'élues (-3,2%). La faiblesse de la présence des femmes au sein de la délégation belge se marque encore plus nettement au niveau de la composition effective puisque les femmes ne représentent que 23,8% des députés européens belges.

La présence des femmes au sein des **gouvernements** présente également des évolutions différentes. Par rapport à leurs prédécesseurs, les gouvernements flamand, wallon et germanophone ont conservé des proportions de femmes identiques. La proportion de femmes est restée élevée au niveau flamand (44,4%) et très faible au niveau wallon (12,5%). De plus petite taille, le gouvernement germanophone a maintenu son pourcentage de femmes à 25%. La proportion de femmes a par contre régressé au sein du gouvernement fédéral (-9,4%) et du gouvernement de la Communauté française (-14,2%), alors qu'elle s'est nettement renforcée au niveau du gouvernement bruxellois qui est désormais composé de manière paritaire.

Enfin, en ce qui concerne plus directement les **partis politiques**, on constate que la proportion globale d'élues est plus élevée au niveau des partis néerlandophones (43,7%) que des partis francophones (37,1%). Le sp.a est le seul parti belge dont les élus sont majoritairement des femmes (54,2%). Ce résultat doit d'ailleurs être mis en relation avec la composition des listes électorales par les partis, puisque le sp.a était aussi le seul parti à faire figurer une majorité de femmes aux places éligibles de ses listes et que le CD&V est à la fois le second parti en termes de présence de femmes aux places éligibles et en termes d'élues.

Si les places éligibles sont un bon indicateur de l'attitude des partis vis-à-vis de la présence des femmes sur leurs listes, les résultats électoraux peuvent évidemment influencer le rapport entre la présence de candidates aux places éligibles et la proportion d'élues. C'est par exemple le cas du cdH qui avait placé la proportion la plus élevée de femmes aux places éligibles côté francophone (44,1%), mais dont les résultats à Bruxelles et au Parlement européen ont débouché sur une proportion d'élues plus faible (37,5%). A contrario, Ecolo qui a subi une lourde défaite électorale à tous les niveaux a maintenu un pourcentage d'élues (42,1%) quasi identique à celui des candidates aux places éligibles (42,5%). Du côté néerlandophone, la N-VA avait placé le plus faible pourcentage de candidates à des places éligibles (35,5%) mais son succès électoral (prévisible) et la conquête d'un nombre de sièges nettement plus élevé que lors des élections précédentes lui a tout de même permis d'obtenir 41% d'élues.

DEUXIÈME PARTIE : ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES ASSEMBLÉES DEPUIS 1995

Pour rappel, aux niveaux fédéral, régional, communautaire et européen, les élections de 1999 sont les premières à avoir vu l'application d'un quota (deux-tiers maximum de membres du même sexe) sur les listes électorales. Suite à la modification de la Constitution et à l'adoption des « lois parité » en 2002, la parité hommes-femmes sur les listes électorales a été appliquée lors des élections suivantes. Lors des élections fédérales de 2003 et lors des élections européennes, régionales et communautaires de 2004, une disposition transitoire limitait l'alternance hommes-femmes aux trois premières places des listes. D'autre part, après la modification de la Constitution et l'adoption de la loi³⁵ spéciale du 5 mai 2003, la mixité a été imposée au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements de communauté et de région à partir des élections de 2003 et 2004. Dans un contexte marqué par l'adoption de législations imposant aux partis politiques d'assurer une place de plus en plus importante aux femmes sur leurs listes électorales, nous allons voir comment cette contrainte de mixité a influencé la composition des gouvernements depuis 1995.

1. NIVEAU FÉDÉRAL

1.1. Evolution de la représentation des femmes à la Chambre depuis 1995

En regardant l'évolution des pourcentages d'élues à la Chambre depuis 1995, on remarque que les deux plus importantes augmentations de la proportion d'élues ont eu lieu lors des élections de 1999 (+7,3%) et surtout de 2003 (+15,4%). Entre 2003 et 2014, cette proportion ne se renforce plus que de 4,6%. Les élections de 1999 sont les premières où un quota (maximum deux-tiers de membres du même sexe) a été appliqué sur les listes électorales. Celles de 2003 sont non-seulement les premières à avoir vu l'application de la parité sur les listes (l'alternance hommes-femmes ne concernait alors les trois premières places), mais elles ont également coïncidé avec plusieurs modifications du code électoral dont la « provincialisation » des circonscriptions électorales qui de manière générale a augmenté la taille des circonscriptions. Ce changement combiné à l'application de la parité a nettement contribué à renforcer la présence des femmes à la Chambre en 2003. L'application de l'alternance aux deux premières places des listes a ensuite eu un effet assez limité dans le cadre de circonscriptions de grandes tailles.

Tableau 41. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues à la Chambre (1995-2014)

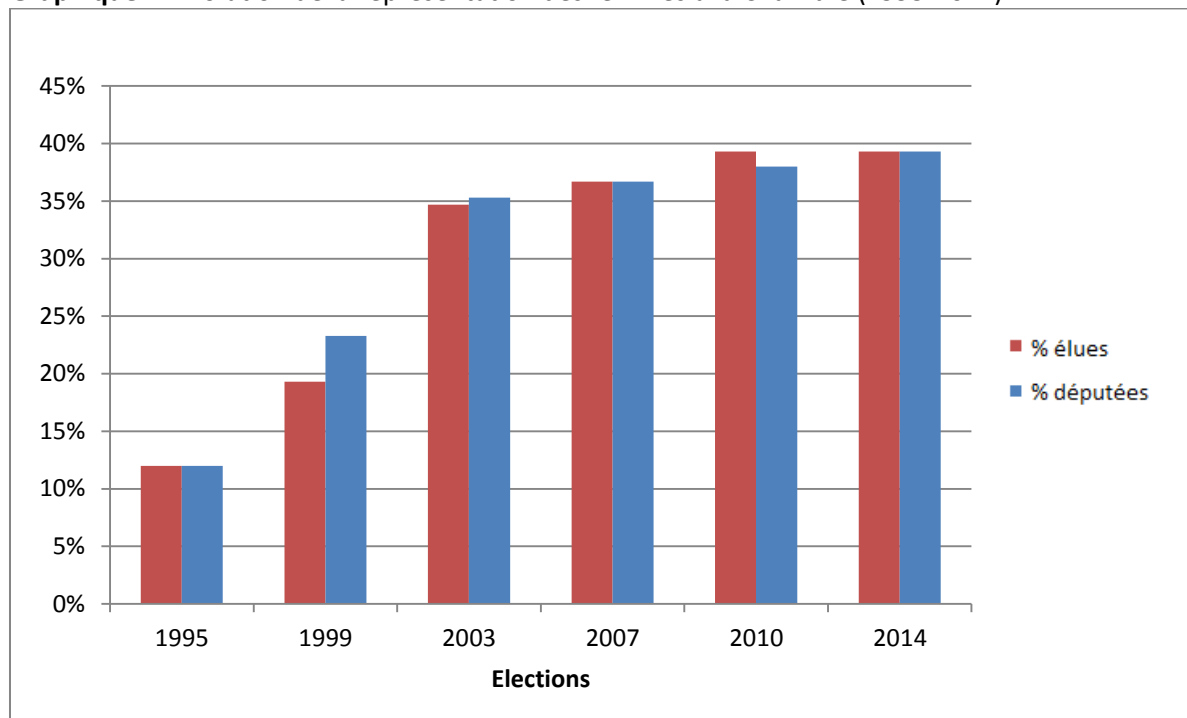
1995	1999	2003	2007	2010	2014
18/150 (12%)	29/150 (19,3%)	52/150 (34,7%)	55/150 (36,7%)	59/150 (39,3%)	59/150 (39,3%)

L'évolution de la **composition effective** de la Chambre suit sans surprise celle des élues. On peut cependant noter qu'en 1999 et en 2003, les compositions effectives de la Chambre étaient encore plus favorables aux femmes que les résultats en termes d'élues et que 2010 est la seule élection où le pourcentage de députées a été inférieur à celui d'élues.

³⁵ Loi spéciale du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexe différent dans le Gouvernement flamand, le Gouvernement de la Communauté française, le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et parmi les secrétaires d'Etat régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale (M.B. du 12 juin 2003). Loi du 5 mai 2003 garantissant la présence de personnes de sexes différent dans le gouvernement de la Communauté germanophone (M.B. du 12 juin 2003).

Tableau 42. Evolution du nombre et du pourcentage de députées à la Chambre (1995-2014)

1995	1999	2003	2007	2010	2014
18/150 (12%)	35/150 (23,3%)	53/150 (35,3%)	55/150 (36,7%)	57/150 (38%)	59/150 (39,3%)

Graphique 1. Evolution de la représentation des femmes à la Chambre (1995-2014)

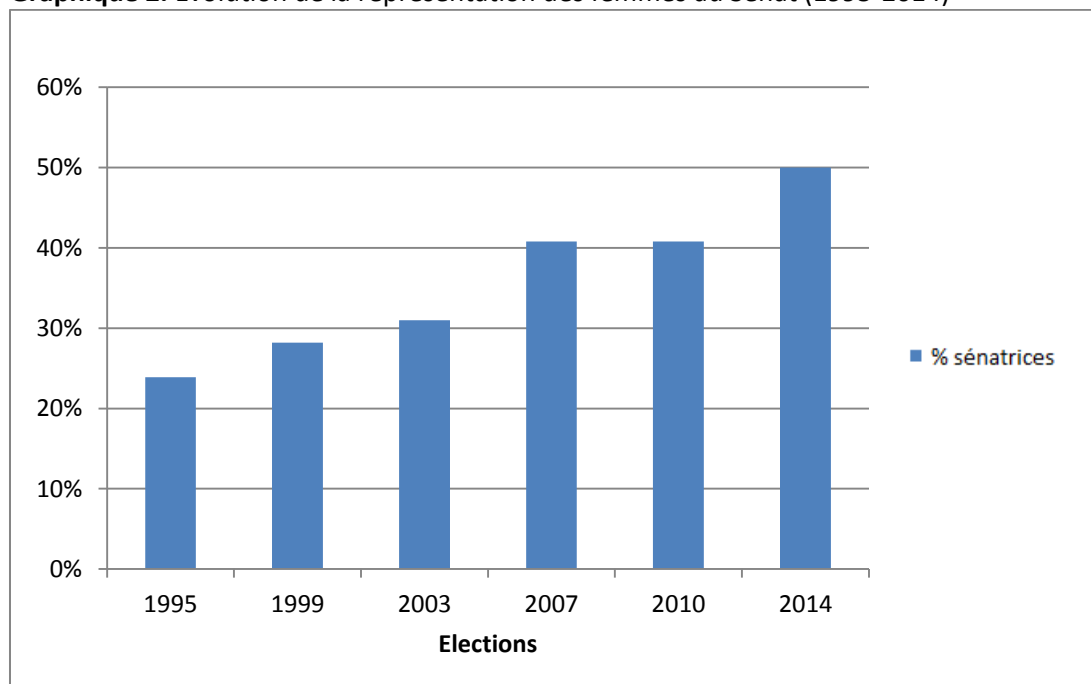
1.2. Evolution de la représentation des femmes au Sénat depuis 1995

Tableau 43. Evolution du nombre et du pourcentage de sénatrices (1995-2014)

1995	1999	2003	2007	2010	2014
17/71 (23,9%)	20/71 (28,2%)	22/71 (31%)	29/71 (40,8%)	29/71 (40,8%)	30/60 (50%)

En 1995, le pourcentage de sénatrices atteignait près de 24% ce qui faisait du Sénat une assemblée très féminisée. Composé en partie d'élus directs, de sénateurs désignés par les entités fédérées et de sénateurs cooptés, cette forte présence des femmes au Sénat s'expliquait notamment par les réformes qu'il avait subies en 1993 : réduction du nombre de mandats, agrandissement des circonscriptions électorales et relative perte de pouvoir. Compte tenu de sa composition particulière, l'impact du premier quota en 1999 et de la parité en 2003 n'ont pas eu un impact aussi net qu'à la Chambre. C'est lors des élections de 2007 que la proportion de sénatrices s'est le plus nettement renforcée (+9,8%) pour dépasser le seuil des 40% de sénatrices. En 2014, suite à la dernière réforme de l'Etat et à la composition entièrement indirecte du Sénat, la proportion de sénatrices a atteint la barre symbolique des 50% de femmes, soit une augmentation de 9,2%. La composition paritaire du Sénat coïncide comme en 1995 avec une nouvelle perte de pouvoir de l'assemblée.

Graphique 2. Evolution de la représentation des femmes au Sénat (1995-2014)



1.3. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement fédéral depuis 1995

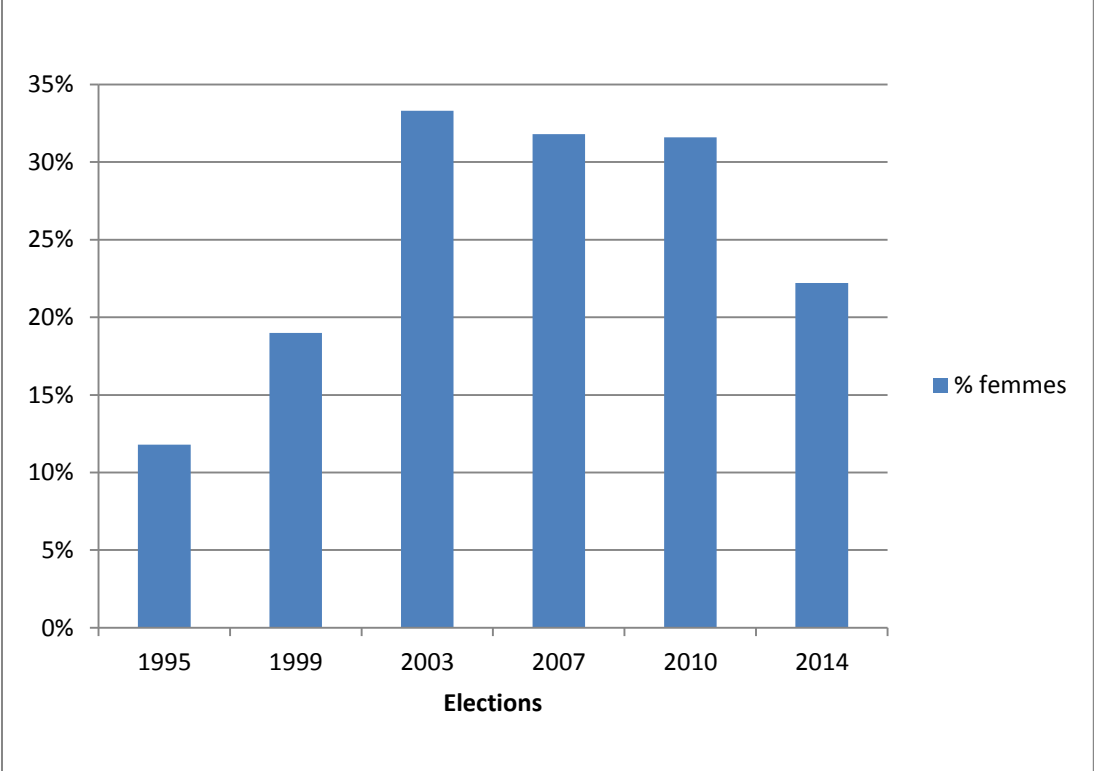
Même si la loi Smet-Tobback imposant un premier quota de maximum deux-tiers de personnes du même sexe sur les listes électorales venait d'être adoptée, démontrant l'intérêt politique porté au thème de la participation des femmes à la prise de décision, il n'y avait que deux femmes (11,8%) au sein du gouvernement fédéral en 1995. En 1999, suite à l'application du premier quota sur les listes électorales mais en l'absence de toute contrainte concernant la composition des gouvernements, la proportion de femmes au sein du gouvernement fédéral était passée à 19%. En 2003, dans un contexte récemment marqué par la modification de la Constitution introduisant l'égalité des femmes et des hommes et la mixité dans les gouvernements, ainsi que par l'adoption des lois imposant la mixité sur les listes électorales, cette proportion est passée à 33,3%, c'est-à-dire son plus haut niveau jusqu'à présent. La présence des femmes au gouvernement fédéral s'est en effet plus ou moins maintenue à un niveau proche des 30% suite aux élections de 2007 et de 2010, puis a nettement régressé lors de la composition du dernier gouvernement pour n'atteindre qu'à peine plus de 20%.

Tableau 44. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement fédéral (1995-2014)

1995	1999	2003	2007	2010	2014
2/17 (11,8%)	4/21 (19%)	7/21 (33,3%)	7/22 (31,8%) ³⁶	6/19 (31,6%)	4/18 (22,2%)

³⁶ Plusieurs (4) gouvernements fédéraux se sont succédés suites aux élections fédérales de 2007. Les chiffres repris dans le tableau concernent le gouvernement dit « Leterme 1^{er} ». La présence des femmes dans les autres gouvernements qui ont été formés aux cours de cette période d'instabilité fluctue entre 21% et 27%.

Graphique 3. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement fédéral (1995-2014)



2. NIVEAU RÉGIONAL ET COMMUNAUTAIRE

2.1. Evolution de la représentation des femmes au Parlement flamand depuis 1995

En 1999, la première application d'un quota sur les listes électorales n'a pas significativement renforcé la présence des femmes au sein du Parlement flamand (+1,7%). L'application de la parité sur les listes en 2004 a en revanche eu un impact important sur le pourcentage d'élues qui est passé de 19,5% à 32,3%, soit une augmentation de 12,8%. L'impact significatif de l'introduction de la parité sur les listes électorales pour le Parlement flamand est lié à la taille importante des circonscriptions électorales. Cette augmentation s'est confirmée lors du scrutin de 2009 ou la proportion d'élues s'est encore accrue de 8,8% pour nettement dépasser le seuil des 40% d'élues. La féminisation du Parlement flamand s'est une nouvelle fois consolidée en 2014.

Tableau 45. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement flamand (1995-2014)

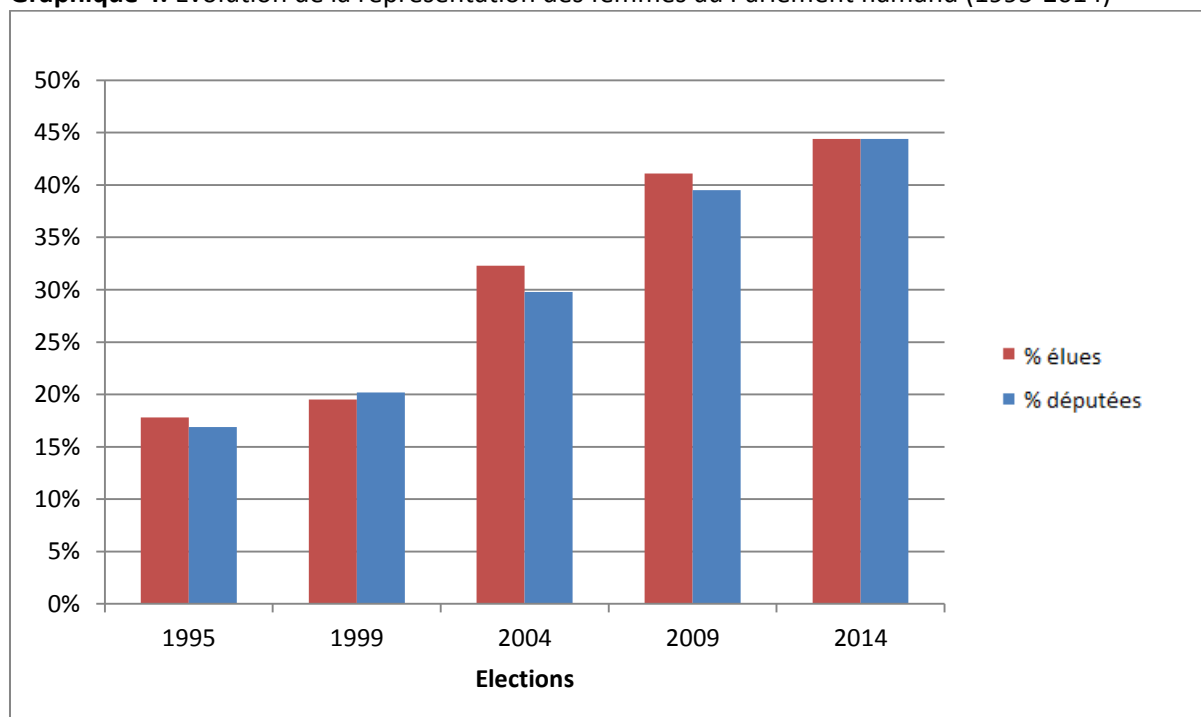
1995	1999	2004	2009	2014
21/118 (17,8%)	23/118 (19,5%)	40/124 (32,3%)	51/124 (41,1%)	55/124 (44,4%)

En ce qui concerne la composition effective du Parlement flamand, on peut noter qu'à l'exception de 1999, les proportions de députées sont inférieures (1995, 2004, 2009) ou égales (2014) à celles d'élues.

Tableau 46. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement flamand (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
21/124 (16,9%)	25/124 (20,2%)	37/124 (29,8%)	49/124 (39,5%)	55/124 (44,4%)

Graphique 4. Evolution de la représentation des femmes au Parlement flamand (1995-2014)



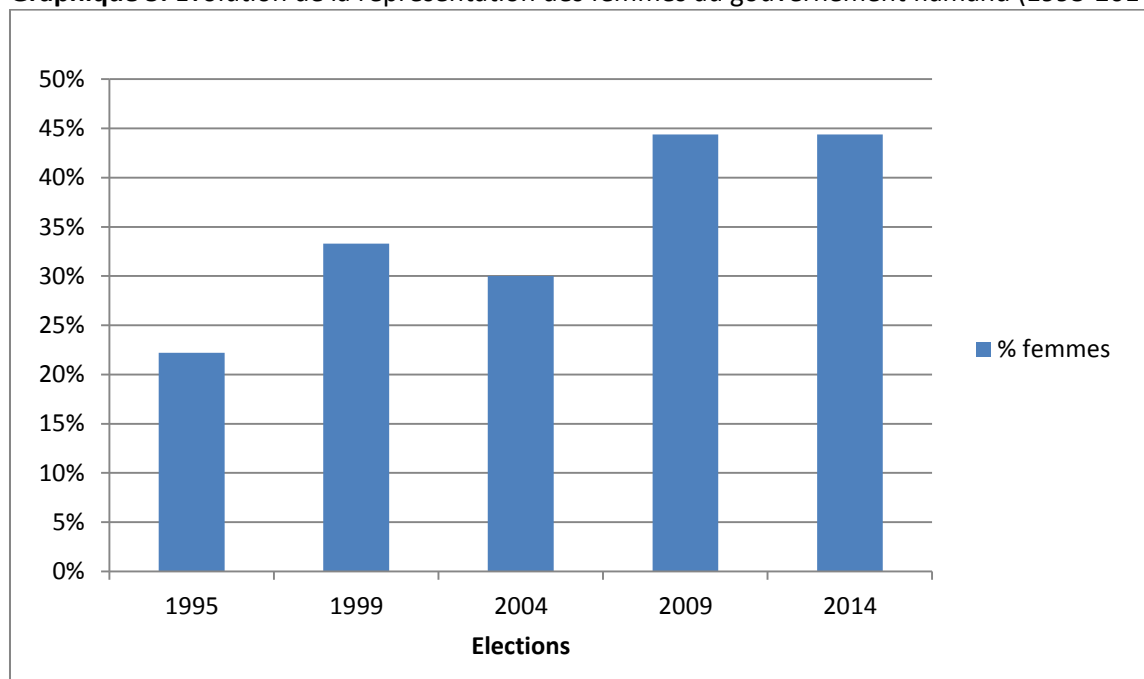
2.2. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement flamand depuis 1995

En 1995, la présence des femmes au gouvernement flamand était déjà significative (22%) et elle s'est renforcée pour passer à 33% suite aux élections de 1999 qui voyaient la première application d'un quota sur les listes électorales. Même si en 2004, l'application de la parité sur les listes et l'introduction de la mixité dans les exécutifs n'ont pas eu d'effet d'entraînement sur la présence des femmes au sein du gouvernement flamand, cette présence s'est encore renforcée en 2009 puis consolidée à un niveau très élevé en 2014, puisque plus de 44% des ministres du gouvernement flamand sont des femmes depuis 2009. On peut donc noter que le renforcement de la présence des femmes au gouvernement flamand a correspondu à leur augmentation au sein du Parlement flamand.

Tableau 47. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement flamand (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
2/9 (22,2%)	3/9 (33,3%)	3/10 (30%)	4/9 (44,4%)	4/9 (44,4%)

Graphique 5. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement flamand (1995-2014)



2.3. Evolution de la représentation des femmes au Parlement wallon depuis 1995

La représentation des femmes parmi les élus et les députés wallons était très faible en 1995. Elle l'est restée en 1999 suite à l'application du premier quota, et même en 2004 malgré l'introduction de la parité sur les listes électorales. Entre 1995 et 2004, le pourcentage d'élues ne progresse que de 10,7% et n'atteint pas encore les 20%. C'est en 2009 que le pourcentage d'élues décolle franchement (+16%) et dépasse le seuil du tiers des élus wallons (34,7%). Ce décollage s'explique largement par la première application de l'alternance homme-femme aux deux premières places des listes électorales, dispositif particulièrement important dans le cadre d'élections organisées sur base de

petites circonscriptions électorales. L'effet positif de l'alternance aux deux premières places s'est confirmé lors des élections de 2014 où le pourcentage d'élues a pour la première fois atteint 40%.

Tableau 48. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement wallon (1995-2014)

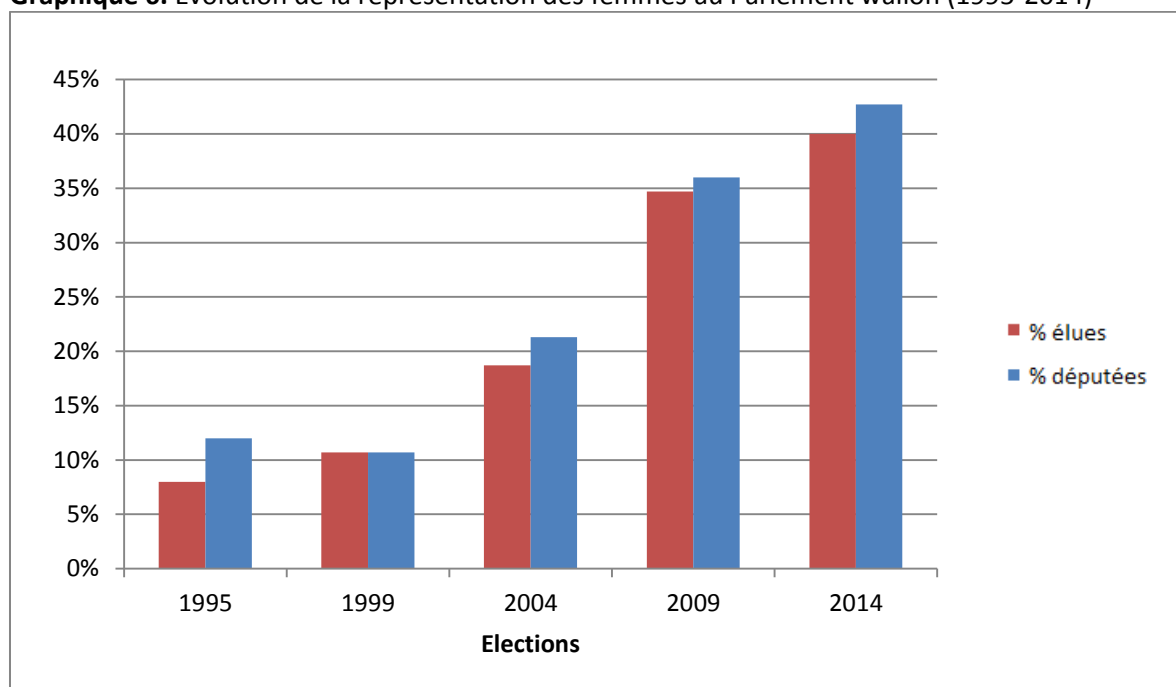
1995	1999	2004	2009	2014
6/75 (8%)	8/75 (10,7%)	14/75 (18,7%)	26/75 (34,7%)	30/75 (40%)

Il faut noter qu'à l'exception de 1999, la **composition effective** du Parlement wallon a toujours débouché sur une proportion de députées plus élevée que celle d'élues. Ce phénomène a une nouvelle fois eu lieu en 2014 où le pourcentage de députées wallonnes frôle les 43%.

Tableau 49. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement wallon (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
9/75 (12%)	8/75 (10,7%)	16/75 (21,3%)	27/75 (36%)	32/75 (42,7%)

Graphique 6. Evolution de la représentation des femmes au Parlement wallon (1995-2014)



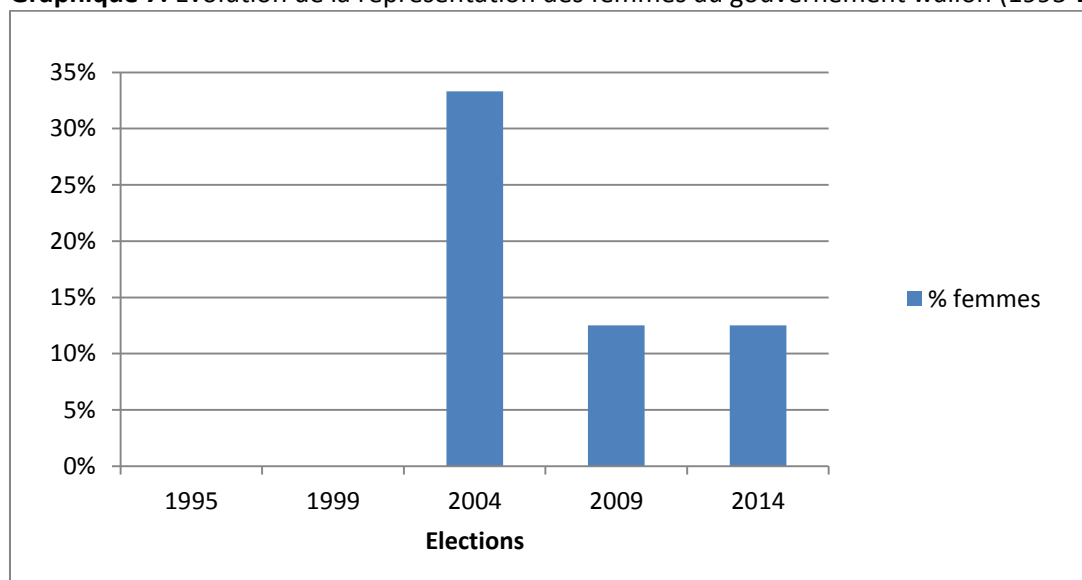
2.4. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement wallon depuis 1995

Les gouvernements qui ont été mis en place suite aux élections de 1995 et 1999 se caractérisaient par le fait qu'aucune femme n'y siégeait. En 2004, contraint par la nouvelle obligation de mixité des gouvernements et manifestement influencé par la première application de la parité sur les listes électorales, le gouvernement wallon s'est nettement féminisé en accueillant trois femmes parmi ses neuf membres (33%). Depuis lors, les gouvernements wallons établis suite aux élections de 2009 et 2014 se sont contentés de strictement respecter l'obligation de mixité et de n'accueillir qu'une seule femme en leur sein. Contrairement à ce que l'on peut observer au niveau du Parlement flamand, le net renforcement de la présence des femmes au sein du Parlement wallon lors des élections de 2009 et 2014 n'a donc pas entraîné de renforcement de leur présence au sein de l'exécutif wallon.

Tableau 50. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement wallon (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
0/7 (0%)	0/9 (0%)	3/9 (33,3%)	1/8 (12,5%)	1/8 (12,5%)

Graphique 7. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement wallon (1995-2014)



2.5. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995

En 1995, le pourcentage d'élues au Parlement bruxellois s'élevait à près de 27% ce qui en faisait l'assemblée la plus féminisée du pays. L'application des premiers quotas sur les listes en 1999 a d'emblée permis de dépasser le seuil du tiers d'élues (34,7%, +8%), puis la parité sur les listes a dès 2004 permis aux femmes de représenter plus de 46% des élus (+11,4%). Contrairement aux autres assemblées du pays et vu l'importance de la circonscription électorale bruxelloise, l'introduction de l'alternance aux deux premières places n'a eu aucun impact sur la proportion d'élues puisque celle-ci s'est réduite de 2,3% en 2009, puis de 3,4% en 2014. Après avoir atteint un pic à plus de 46% dès 2004, un pourcentage nettement plus élevé que dans les autres assemblées, la proportion d'élues a donc régressé lors des deux derniers scrutins pour devenir inférieure à celle que l'on observe au Parlement flamand et au Parlement wallon en 2014.

Tableau 51. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement de Bruxelles-Capitale (1995-2014)

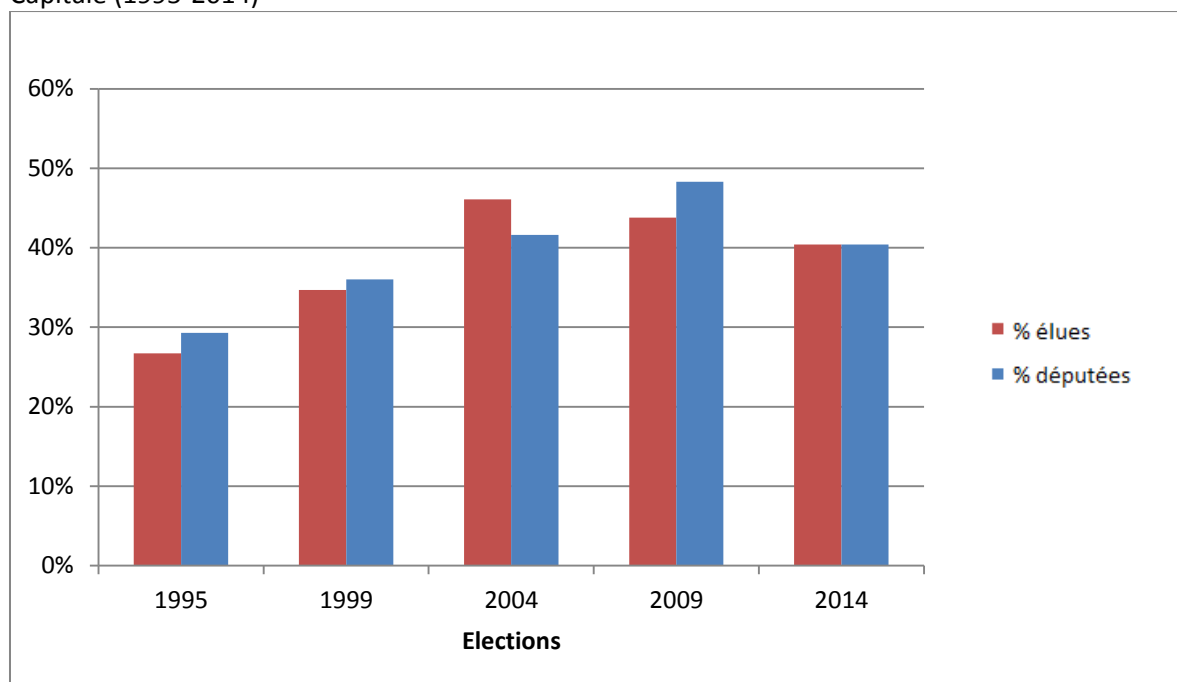
1995	1999	2004	2009	2014
20/75 (26,7%)	26/75 (34,7%)	41/89 (46,1%)	39/89 (43,8%)	36/89 (40,4%)

Au niveau de la composition effective du Parlement bruxellois, on remarque deux différences marquées entre les proportions d'élues et de députées en 2004 et en 2009. En 2004, alors que le pourcentage d'élues culmine à plus de 46%, la proportion d'élues n'est que de 41,6%. A l'inverse, en 2009, la proportion d'élues passe en dessous de 43% mais celle de députées culmine à plus de 48%. Entre 2009 et 2014, la diminution du pourcentage de députées est de près de 8%.

Tableau 52. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de Bruxelles-Capitale (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
22/75 (29,3%)	27/75 (36%)	37/89 (41,6%)	43/89 (48,3%)	36/89 (40,4%)

Graphique 8. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)



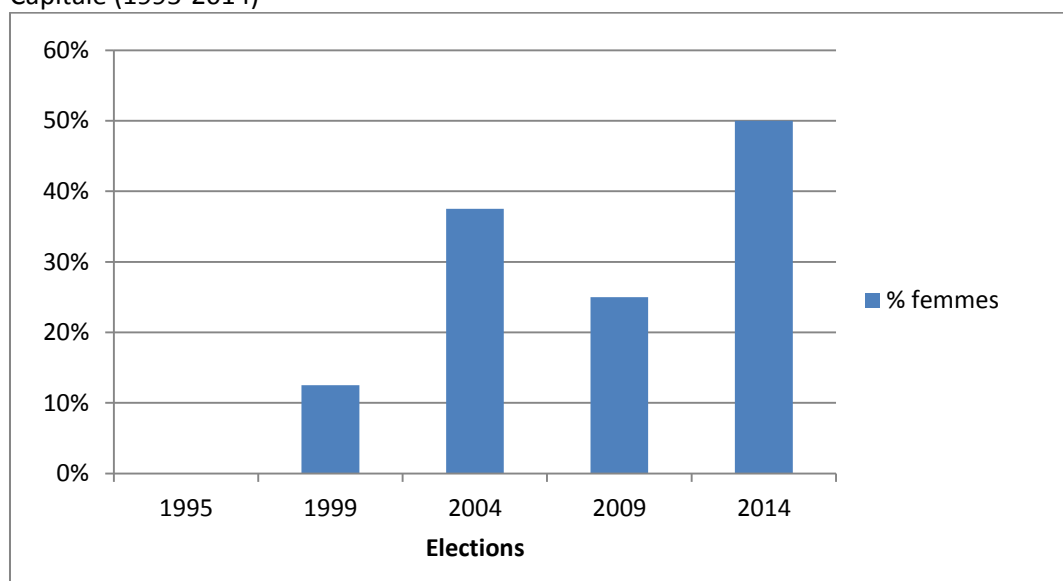
2.6. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale depuis 1995

Il n'y avait aucune femme dans le gouvernement bruxellois en 1995 et une seule (12,5%) en 1999. Suite à l'introduction de l'obligation de mixité et à l'application de la parité sur les listes électorales, la proportion de femmes au gouvernement est montée à 37,5% après les élections de 2004 qui avaient permis à une proportion très élevée de femmes d'être élues au Parlement. La présence de femmes au gouvernement s'est réduite suite aux élections de 2009 qui avaient pourtant débouché sur une assemblée très féminisée. En 2014, le gouvernement bruxellois a été composé de manière paritaire, alors que les proportions d'élues et de députées ont plutôt régressé.

Tableau 53. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
0/8 (0%)	1/8 (12,5%)	3/8 (37,5%)	2/8 (25%)	4/8 (50%)

Graphique 9. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)



2.7. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté française depuis 1995

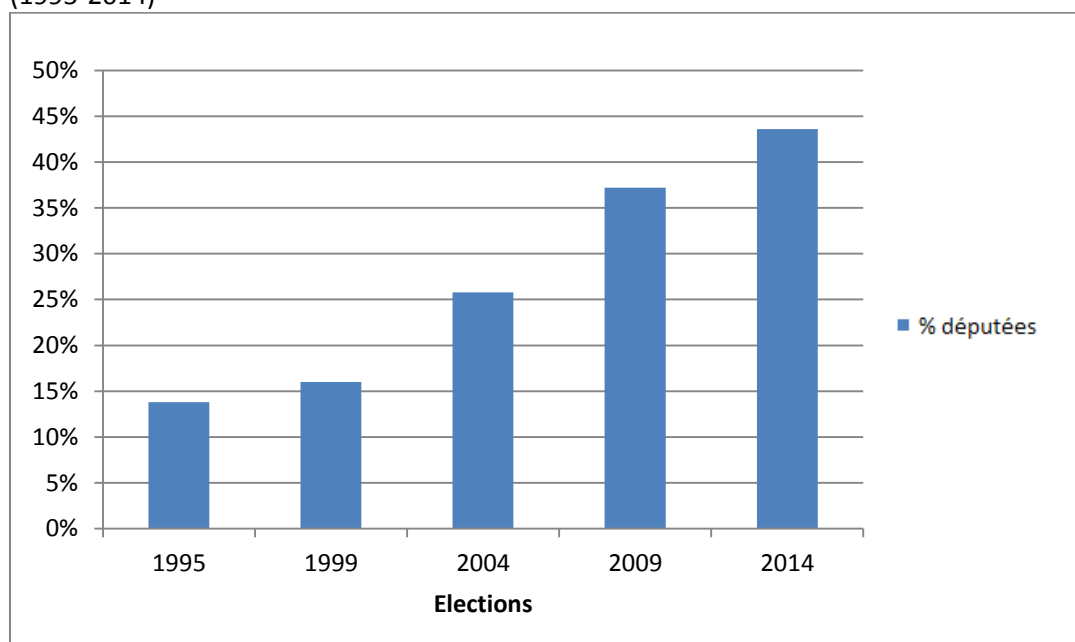
La composition du parlement de la Communauté française qui est composé des députés wallon et de députés bruxellois est évidemment directement influencée par la composition de ces deux assemblées et plus particulièrement de celle du Parlement wallon.

En 1995, la proportion de députées au Parlement de la Communauté française est donc faible jusqu'en 1999. Elle progresse alors de 9,8% pour atteindre près de 26% en 2004 suite à l'introduction de la parité sur les listes électorales et de 11,4% suite à l'application de l'alternance aux deux premières places, qui a eu un impact important en Wallonie. Cette progression s'est poursuivie en 2014 puisque la proportion d'élues atteint désormais 43,6%.

Tableau 54. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de la Communauté française (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
13/94 (13,8%)	15/94 (16%)	24/93 (25,8%)	35/94 (37,2%)	41/94 (43,6%)

Graphique 10. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté française (1995-2014)



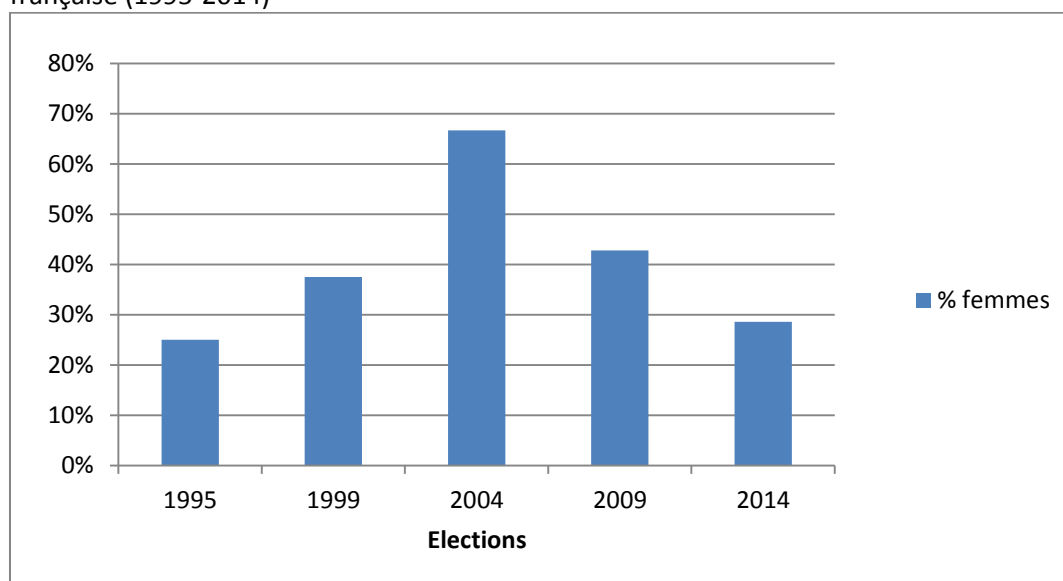
2.8. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté française depuis 1995

La présence des femmes au sein du gouvernement de la Communauté française a constamment progressé à partir de 1995 pour atteindre un niveau très élevé correspondant la présence d'une majorité de femmes au gouvernement en 2004 (4 femmes sur 6 membres, soit 66,7%). Depuis ce pic de 2004, la présence des femmes au gouvernement de la Communauté française s'est tassée en 2009 (42%) et est même repassée sous la barre des 30% en 2014. Si le niveau atteint en 2004 présentait un caractère exceptionnel, la régression de la présence des femmes au gouvernement depuis 2004 ne cadre pas avec le renforcement significatif de la représentation des femmes au parlement de la Communauté française en 2009 et en 2014.

Tableau 55. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Communauté française (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
1/4 (25%)	3/8 (37,5%)	4/6 (66,7%)	3/7 (42,8%)	2/7 (28,6%)

Graphique 11. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté française (1995-2014)



2.9. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté germanophone

En 1995, sa proportion d'élues était de 20%. Elle est passée à 24% suite à l'application des premiers quotas, et est restée à ce niveau suite à la première introduction de la parité sur les listes électorales. Vu la taille réduite de la circonscription germanophone, c'est plus l'alternance homme-femme aux deux premières places à partir de 2009 qui a ensuite permis aux femmes de représenter 32% puis 36% des élues en 2014.

Tableau 56. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)

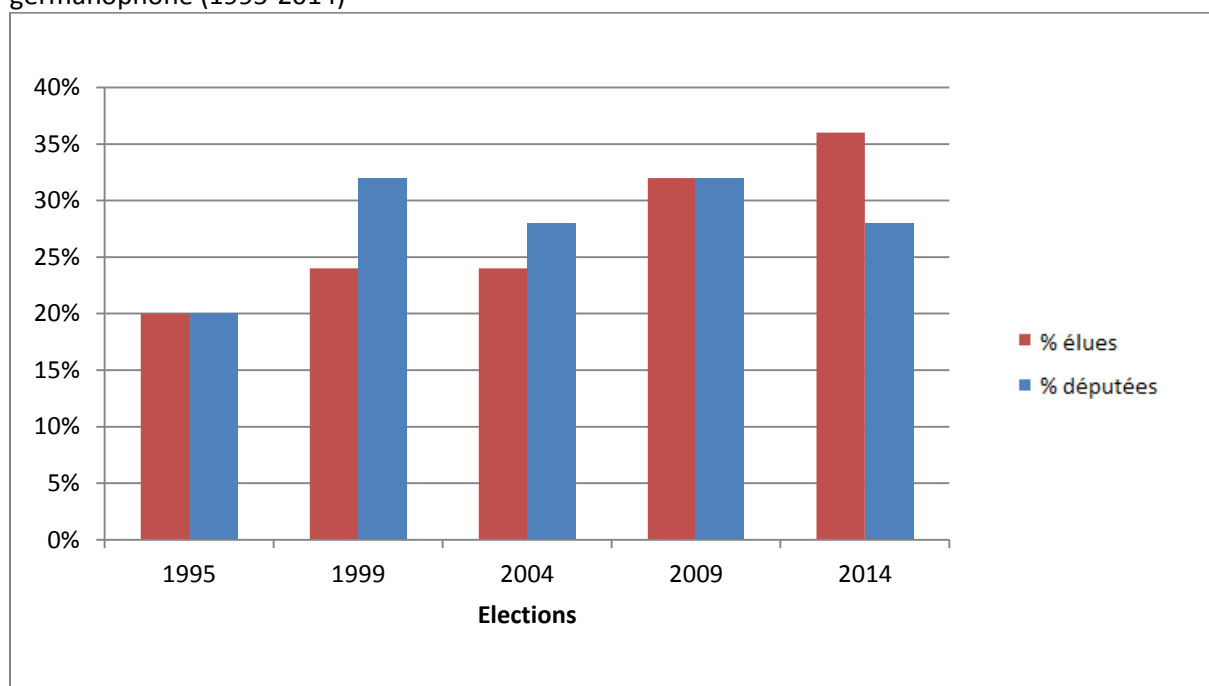
1995	1999	2004	2009	2014
5/25 (20%)	6/25 (24%)	6/25 (24%)	8/25 (32%)	9/25 (36%)

Le Parlement de la Communauté germanophone est de plus petite taille que les autres assemblées régionales et communautaires, ce qui explique que certaines variations du nombre d'élues ou de députées modifient fortement les pourcentages. En 1999, il y avait deux députées en plus que le nombre d'élues, soit une différence positive de 8% qui amenait la présence effective des femmes à 32%, tout comme en 2009 où le nombre de députées était identique à celui d'élues. En 2014, le pourcentage de députées est au contraire redescendu à 28% malgré le fait que le pourcentage d'élues n'ait jamais été aussi élevé.

Tableau 57. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
5/25 (20%)	8/25 (32%)	7/25 (28%)	8/25 (32%)	7/25 (28%)

Graphique 12. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)



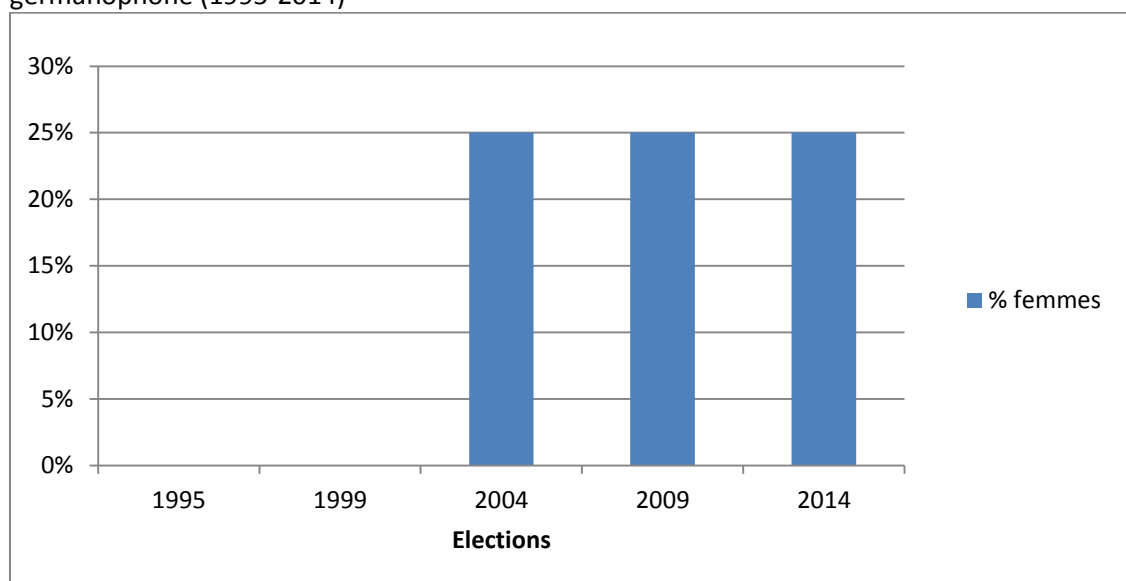
2.10. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté germanophone depuis 1995

Comme au niveau wallon, il n'y avait aucune femme au sein du gouvernement de la Communauté germanophone avant l'imposition de la mixité dans les gouvernements. Depuis 2004, ce gouvernement qui est de plus petite taille que les autres gouvernements belges compte une femme dans ses rangs, ce qui correspond à une proportion stable de 25%. Le gouvernement de la Communauté germanophone est l'exemple type du cas où l'introduction de la contrainte de mixité a permis et garanti une présence féminine au niveau exécutif.

Tableau 58. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Communauté germanophone (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
0/3 (0%)	0/3 (0%)	1/4 (25%)	1/4 (25%)	1/4 (25%)

Graphique 13. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté germanophone (1995-2014)



2.11. Evolution de la représentation des femmes au sein des assemblées régionales et communautaires depuis 1995

Lorsqu'on additionne l'ensemble des élues et des députées des différents parlements communautaires et régionaux belges, on constate que le pourcentage d'élues a progressé de 3,8% suite à l'introduction du « quota d'un tiers-deux tiers » en 1999. Ce pourcentage a progressé de 10,8% suite à l'introduction de la parité avec la disposition transitoire concernant l'alternance aux trois premières places en 2004 et de 7,3% suite à l'application de la parité et de l'alternance aux deux premières places en 2009. En 2014, la progression du pourcentage d'élues n'a été que de 1,9%, son plus faible niveau depuis 1999.

Tableau 59. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues dans les Parlement régionaux et communautaires (1995-2014)

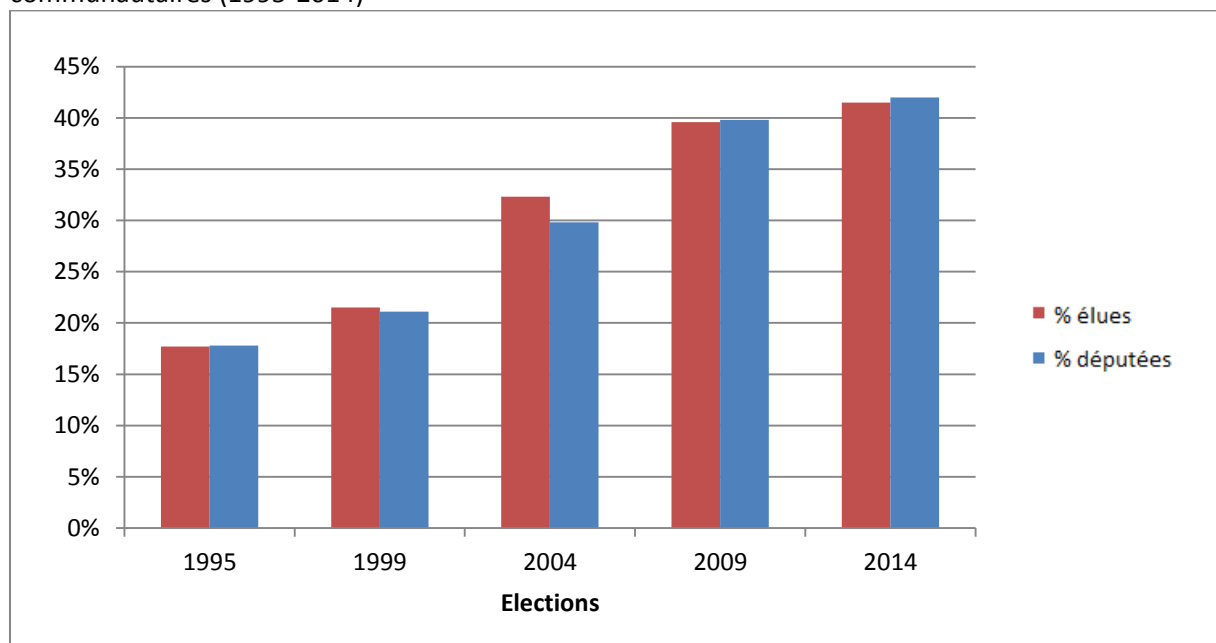
1995	1999	2004	2009	2014
52/293 (17,7%)	63/293 (21,5%)	101/313 (32,3%)	124/313 (39,6%)	130/313 (41,5%)

L'évolution de la proportion de députées au sein des différents parlements régionaux et communautaires a globalement suivi celle des élues. Le pourcentage de députées s'est donc principalement renforcé lors des premières applications de la parité en 2004 (+8,7%) et en 2009 (+10%). Le fait que la progression en termes de députées ait été la plus prononcée lors des élections de 2009 est notamment due aux résultats observés au Parlement wallon suite à l'introduction de l'alternance aux deux premières places, résultats qui se sont répercutés sur la composition du Parlement de la Communauté française. En 2014, la progression du pourcentage de députées s'est réduite (+3%) bien qu'elle ait été plus significative qu'au niveau des élues.

Tableau 60. Evolution du nombre et du pourcentage de députées dans les Parlements régionaux et communautaires (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
70/393 (17,8%)	83/393 (21,1%)	121/406 (29,8%)	162/407 (39,8%)	171/407 (42%)

Graphique 14. Evolution de la représentation des femmes dans les Parlements régionaux et communautaires (1995-2014)



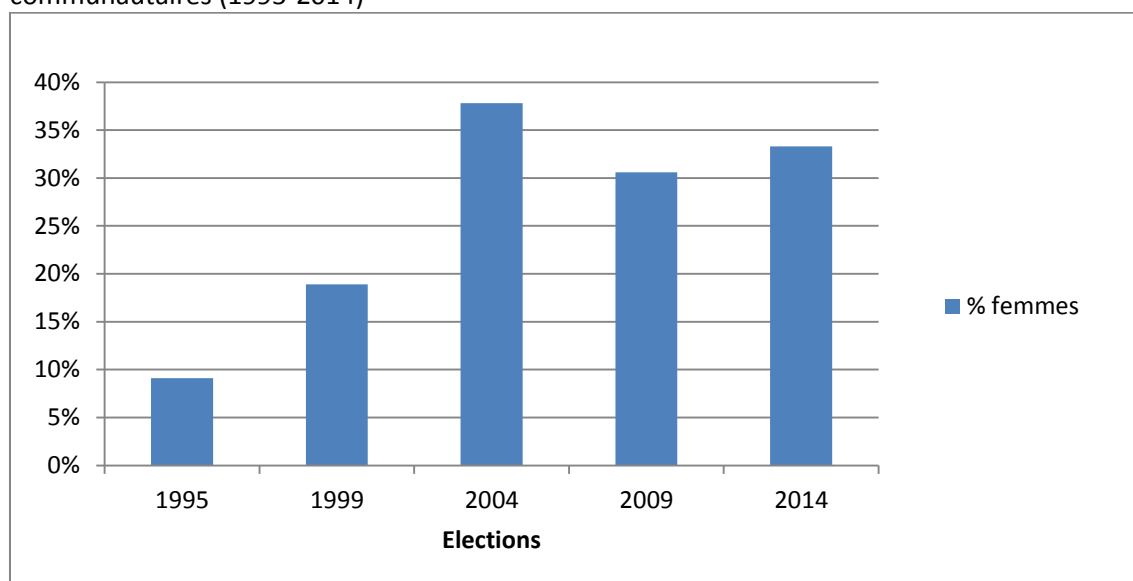
2.12. Evolution de la représentation des femmes au sein des gouvernements régionaux et communautaires depuis 1995

A un niveau très bas en 1995 (- de 10%), la présence des femmes a donc progressé de près de 10% dans les gouvernements des entités fédérées suite aux élections de 1999, suite à l'adoption de la loi Smet-Tobback. Cette présence a atteint son niveau le plus élevé en 2004 (près de 38%), dans un contexte marqué par l'adoption de la parité sur les listes électorales et de la mixité dans les gouvernements. Cette nette progression est surtout due à l'arrivée de trois femmes dans le gouvernement wallon et au renforcement de la présence féminine au sein des gouvernements bruxellois et de la Communauté française. Le maintien de la représentation des femmes au-dessus de 30% au sein des gouvernements régionaux et communautaires en 2009 et 2014 est surtout dû à la forte proportion de femmes au sein du gouvernement flamand et du gouvernement bruxellois en 2014.

Tableau 61. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes dans les gouvernements régionaux et communautaires (1995-2014)

1995	1999	2004	2009	2014
3/33 (9,1%)	7/37 (18,9%)	14/37 (37,8%)	11/36 (30,6%)	12/36 (33,3%)

Graphique 15. Evolution de la représentation des femmes dans les gouvernements régionaux et communautaires (1995-2014)



2.13. Evolution de la représentation des femmes au Parlement européen depuis 1994

L'élection des députés belges au Parlement européen est un cas particulier puisqu'il s'agit d'une délégation réduite (qui est passée de 25 à 21 députés entre 1995 et 2014) dont les représentants se répartissent entre les trois communautés du pays et dont l'importance politique a longtemps été considérée comme étant un peu secondaire par rapport aux scrutins nationaux. Dans ce cadre, on note que la présence des femmes parmi les élus au Parlement européen était très élevée (32%) avant l'entrée en vigueur des premiers quotas en 1994. Cette proportion qui peut fortement fluctuer en raison de la petite taille de la délégation, a plutôt eu tendance à légèrement diminuer depuis pour n'atteindre que 28,6% lors du dernier scrutin. L'adoption de quotas sur les listes électorales n'a donc pas eu d'impact significatif sur la présence des femmes au Parlement européen.

Tableau 62. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement européen (1994-2014)

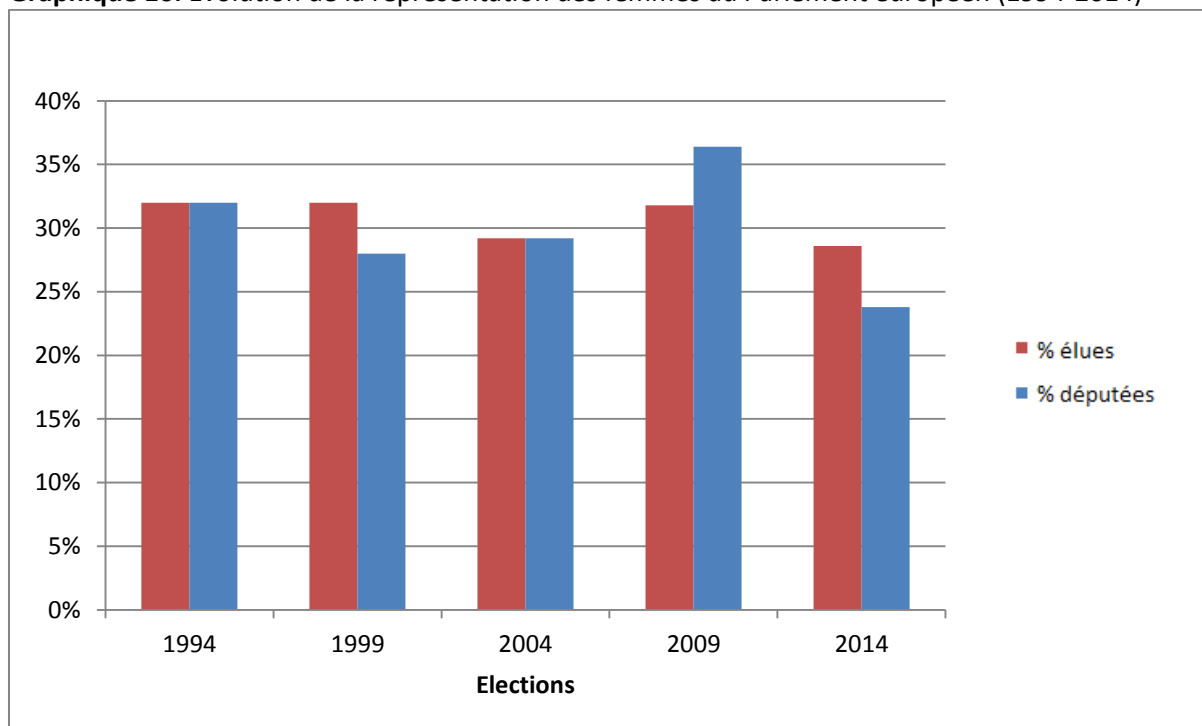
1994	1999	2004	2009	2014
8/25 (32%)	8/25 (32%)	7/24 (29,2%)	7/22 (31,8%)	6/21 (28,6%)

La présence des femmes parmi les députés a globalement suivi la même tendance puisqu'entre 1994 et 2014 la proportion de femmes est passée de 32% à 23,8%, soit une régression de 8,2%. Il faut cependant noter une représentation assez élevée des femmes parmi les députés suite aux élections de 2009 (36,4%). Comme pour le Parlement de la Communauté germanophones il faut souligner que vu le faible nombre de sièges, certaines variations du nombre d'élues ou de députées modifient fortement les pourcentages.

Tableau 63. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement européen (1994-2014)

1994	1999	2004	2009	2014
8/25 (32%)	7/25 (28%)	7/24 (29,2%)	8/22 (36,4%)	5/21 (23,8%)

Graphique 16. Evolution de la représentation des femmes au Parlement européen (1994-2014)



3. CONCLUSIONS

L'introduction de quotas garantissant la présence d'un tiers, puis de 50% de femmes sur les listes électorales a eu un impact significatif sur la présence des femmes au sein des différents parlements. Si le premier quota de deux-tiers maximum de membres du même sexe sur les listes électorales a eu un effet relativement limité sur la présence des femmes dans ces assemblées, l'application de la parité sur les listes a immédiatement produit ses effets à la Chambre, au Parlement flamand et au Parlement bruxellois. Suite aux élections de 2003 et de 2004, les proportions d'élues et de députées étaient en effet déjà proches ou supérieures à 33% dans ces trois assemblées. Lors des élections qui ont suivi, l'application de la parité a continué de produire ses effets positifs dans ces assemblées, alors que l'entrée en vigueur de l'alternance aux deux premières places des listes a nettement augmenté la représentation féminine au sein du Parlement wallon et du Parlement de la Communauté germanophone dont les élections s'organisent sur la base de circonscriptions de plus petites tailles. Lors des élections de 2014, la représentation des femmes au sein des assemblées s'est consolidée au-delà de 40% au Parlement fédéral, au Parlement flamand, au Parlement wallon, au Parlement bruxellois et au Parlement de la Communauté française.

La consolidation de la représentation féminine au sein des assemblées parlementaires qui apparaît désormais comme un phénomène difficilement réversible, ne s'est pas encore traduite par une présence structurellement significative des femmes dans l'ensemble des gouvernements. Si la tendance est positive en Flandre et que le dernier gouvernement bruxellois est paritaire, la tendance est plus négative pour les gouvernements wallons et de la Communauté française au sein desquels la proportion de femmes s'est réduite depuis 2004 et se limite au strict respect de la mixité depuis 2009 en Wallonie. La proportion de femmes a également diminué au niveau fédéral depuis l'introduction de la mixité au sein des exécutifs, et reste stable et limitée dans les gouvernements germanophones successifs.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Depuis l'adoption de la parité hommes-femmes sur les listes électorales en 2002, les proportions d'élues et de députées semblent globalement se consolider au-dessus du seuil de 40%. Il s'agit d'un niveau significatif, très nettement supérieur à celui observé avant l'adoption des premiers quotas, qui confirme l'efficacité de ce type de mesure contraignante et qui place la Belgique parmi les pays où la représentation politique des femmes est la plus élevée.

Il se pourrait cependant que les mesures en vigueur commencent à atteindre leurs limites et que la présence des femmes dans les assemblées se fige à l'avenir autour de 40%. A ce titre et malgré les contraintes imposées aux partis politiques pour faire figurer des femmes sur leurs listes électorales, les partis politiques conservent une marge de manœuvre non négligeable qui se traduit notamment dans les proportions d'hommes et de femmes qui figurent aux places éligibles des listes électorales. Si les contraintes liées à la parité imposent une proportion équivalente d'hommes et de femmes sur les listes et que l'alternance est imposée en tête de liste, les partis restent en effet maîtres de la composition des listes et des positions que les femmes et les hommes occupent sur les listes. Compte tenu du nombre réduit d'élus en dehors de l'ordre utile, la répartition des hommes et des femmes aux places éligibles reste donc un facteur déterminant de la présence des femmes dans les assemblées. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les deux partis qui ont le pourcentage le plus élevé d'élues (sp.a et CD&V) sont aussi ceux qui ont placé la proportion la plus importante de femmes aux places éligibles. Dans ce cadre, et comme l'efficacité de l'alternance aux deux premières places dans les petites circonscriptions le prouve, l'extension de l'alternance sur l'ensemble des listes (comme ce sera le cas à Bruxelles et en Wallonie lors des prochains scrutins locaux) ou au moins aux places éligibles pourrait permettre de franchir les dernières marches menant à la parité.

En ce qui concerne les exécutifs, on s'aperçoit que sur les 19 gouvernements³⁷ mis en place aux différents niveaux de pouvoir depuis l'entrée en vigueur de la mixité, une minorité (31,6%) était composée de plus d'un tiers de femmes. Lorsqu'on additionne le nombre de femmes dans les gouvernements des différents niveaux de pouvoir, depuis l'entrée en vigueur de la mixité, on voit que c'est au sein des gouvernements de la Communauté française que les femmes ont été en moyenne les mieux représentées les femmes (45%)³⁸, puis des gouvernements flamands (39,3%) et bruxellois (37,5%). Les gouvernement fédéraux (30%), germanophones (25%) et wallons (20%) ferment la marche en termes de présence féminine.

Dans ce cadre et vu le succès de l'application de contraintes relatives à la présence des femmes sur les listes électorales, l'établissement de règles imposant aux partis de confier des responsabilités exécutives à des femmes lorsqu'ils participent à un gouvernement pourrait être le prochain pas à franchir pour renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision politique.

³⁷ Plusieurs (4) gouvernements fédéraux se sont succédés suites aux élections fédérales de 2007. Les chiffres pris en compte dans les calculs effectués sont ceux du gouvernement dit « Leterme 1^{er} ».

³⁸ Résultat positif très largement dû à la composition de ce gouvernement en 2004 où on comptait quatre femmes sur les six membres du gouvernement.

ANNEXES. TABLEAUX RELATIFS AUX LISTES ÉLECTORALES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DU 25 MAI 2014

Tableau 64. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (1999-2003-2007-2010-2014).

	Femmes aux places éligibles Partis néerlandophones	Femmes aux places éligibles Partis francophones	Total
Total 1999	17/91 (18,7%)	9/59 (15,2%)	26/150 (17,3%)
Total 2003	30/91 (33%)	22/59 (37,3%)	52/150 (34,7%)
Total 2007	37/88 (42%)	26/62 (41,9%)	63/150 (42%)
Total 2010	34/88 (38,6%)	26/62 (41,9%)	60/150 (40%)
Total 2014	35/88 (39,8%)	23/62 (37,1%)	58/150 (38,7%)

Tableau 65. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Anvers	2/4	1/2	-	2/8	1/3	2/3	2/4	10/24 (41,7%)
Flandre occidentale	1/4	0/1	0/1	1/4	1/2	1/3	0/1	4/16 (25%)
Flandre orientale	1/3	0/1	-	2/6	2/4	2/3	1/3	8/20 (40%)
Limbourg	1/3	-	-	2/4	0/1	1/2	1/2	5/12 (41,7%)
Brabant flamand	0/1	1/1	-	1/2	1/1	0/1	0/1	3/7 (42,9%)
Bruxelles ³⁹	1/2	-	-	1/3	1/2	1/1	1/1	5/9 (55,6%)
Total 2014	6/17 (35,3%)	2/5 (40%)	0/1 (0%)	9/27 (33,3%)	6/13 (46,2%)	7/13 (53,8%)	5/12 (41,7%)	35/88 (39,8%)
Total 2010	9/25 (36%)	2/4 (50%)	1/5 (20%)	2/5 (40%)	9/18 (50%)	5/14 (35,7%)	6/17 (35,3%)	34/88 (38,6%)

³⁹ Les nombres de places éligibles pour la circonscription de Bruxelles correspondent aux nombres de sièges obtenus dans la circonscription de Bruxelles-Halle-Vilvorde lors des élections fédérales du 13 juin 2010. Pour rappel, avant la scission de BHV, il y avait au total 7 sièges à pourvoir dans le Brabant flamand et 22 dans la circonscription de BHV. Il y a désormais 15 sièges à pourvoir dans le Brabant flamand et 15 sièges à pourvoir à Bruxelles. Pour être complet, il faut préciser que pour l'élection de la chambre et du Parlement européen, les habitants des 6 communes à facilités peuvent choisir de voter pour des candidats qui se présentent dans le Brabant flamand ou à Bruxelles.

Tableau 66. Femmes têtes de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Anvers	0/1	1/1	-	0/1	1/1	1/1	0/1	3/6
Flandre occidentale	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7
Flandre orientale	0/1	0/1	-	0/1	0/1	1/1	1/1	2/6
Limbourg	0/1	1/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Brabant flamand	0/1	1/1	-	0/1	1/1	0/1	0/1	2/6
Bruxelles	0/1	-	-	0/1	0/1	1/1	1/1	2/5
Total 2014	0/6	3/5	0/1	0/6	2/6	3/6	2/6	
Total 2010	1/6	3/6	0/6	1/6	2/6	2/6	0/6	

Tableau 67. Femmes premières suppléantes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Anvers	0/1	1/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	2/6
Flandre occidentale	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	2/7
Flandre orientale	1/1	0/1	-	1/1	1/1	0/1	0/1	3/6
Limbourg	1/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	1/1	2/6
Brabant flamand	1/1	0/1	-	1/1	0/1	0/1	0/1	2/6
Bruxelles	1/1	-	-	0/1	0/1	0/1	0/1	1/5
Total 2014	5/6	1/5	0/1	2/6	1/6	1/6	1/6	
Total 2010	1/6	3/6	1/6	1/6	1/6	3/6	1/6	

Tableau 68. Femmes en queue de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	sp.a	Vlaams Belang	Total
Anvers	0/1	1/1	-	0/1	0/1	1/1	0/1	2/6
Flandre occidentale	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	1/1	4/7
Flandre orientale	1/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Limbourg	0/1	1/1	-	1/1	0/1	0/1	0/1	2/6
Brabant flamand	1/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	2/6
Bruxelles	0/1	-	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/5
Total 2014	2/6	3/5	1/1	1/6	0/6	2/6	1/6	
Total 2010	1/6	1/6	1/6	2/6	3/6	2/6	2/6	

Tableau 69. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	Parti Populaire	PS	Total
Bruxelles ⁴⁰	1/2	1/2	1/3	1/2	-	2/4	6/13 (46,1%)
Hainaut	1/2	1/2	-	1/4	-	5/11	8/19 (42,1%)
Liège	1/2	1/2	-	1/4	-	2/7	5/15 (33,3%)
Luxembourg	1/2	-	-	0/1	-	0/1	1/4 (25%)
Brabant wallon	0/0	0/1	-	1/2	0/1	0/1	1/5 (20%)
Namur	0/1	0/1	-	1/2	-	1/2	2/6 (33,3%)
Total 2014	4/9 (44,4%)	3/8 (37,5%)	1/3 (33,3%)	5/15 (33,3%)	0/1	10/26 (38,5%)	23/62 (37,1%)
Total 2010	5/10 (50%)	4/8 (50%)	-	9/23 (39,1%)	-	8/20 (40%)	26/62 (41,9%)

⁴⁰ Les nombres de places éligibles pour la circonscription de Bruxelles correspondent aux nombres de sièges obtenus dans la circonscription de Bruxelles-Halle-Vilvorde lors des élections fédérales du 13 juin 2010. Pour rappel, avant la scission de BHV, il y avait au total 7 sièges à pourvoir dans le Brabant flamand et 22 dans la circonscription de BHV. Il y a désormais 15 sièges à pourvoir dans le Brabant flamand et 15 sièges à pourvoir à Bruxelles. Pour être complet, il faut préciser que pour l'élection de la chambre et du Parlement européen, les habitants des 6 communes à facilités peuvent choisir de voter pour des candidats qui se présentent dans le Brabant flamand ou à Bruxelles.

Tableau 70. Femmes têtes de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDF	MR	Parti Populaire	PS	Total
Bruxelles	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	1/1	3/6
Hainaut	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Liège	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Luxembourg	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Brabant wallon	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/6
Namur	0/1	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	2/6
Total 2014	1/6	3/6	1/6	0/6	2/6	1/6	8/36 (22,2%)
Total 2010	3/6	4/6	-	1/6	-	1/6	10/27⁴¹ (37%)

Tableau 71. Femmes premières suppléantes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDF	MR	Parti Populaire	PS	Total
Bruxelles	0/1	0/1	0/1	1/1	1/1	0/1	2/6
Hainaut	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Liège	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/6
Luxembourg	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	2/6
Brabant wallon	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Namur	1/1	1/1	1/1	0/1	1/1	0/1	4/6
Total 2014	2/6	3/6	1/6	1/6	2/6	2/6	11/36 (30,5%)
Total 2010	1/6	1/6	-	1/6	-	1/6	4/27⁴² (14,8%)

⁴¹ En 2010, le FN a présenté trois listes à la Chambre, dont une dirigée par une femme.

⁴² En 2010, le FN a présenté trois listes à la Chambre, sur lesquelles ne figurait aucune femme.

Tableau 72. Femmes en queues de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDF	MR	Parti Populaire	PS	Total
Bruxelles	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	2/6
Hainaut	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Liège	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	2/6
Luxembourg	0/1	0/1	1/1	1/1	1/1	0/1	3/6
Brabant wallon	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/6
Namur	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/6
Total 2014	1/6	4/6	1/6	1/6	2/6	0/6	9/36 (25%)
Total 2010	0/6	3/6	-	0/6	-	1/6	6/27⁴³ (22,2%)

Tableau 73. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement flamand (1999-2004-2009-2014).

	Femmes aux places éligibles
Total 1999	23/118 (19,5%)
Total 2004	44/118 (37,3%)
Total 2009	47/121 (38,8%)
Total 2014	52/116 (44,8%)

⁴³ En 2010, le FN a présenté trois listes à la Chambre, sur lesquelles ne figurait aucune femme.

Tableau 74. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.

	CD&V	N-VA	Groen	Lijst Dedecker	Open Vld	PVDA+	sp.a	Vlaams Belang	UF	Total
Anvers	4/8	3/6	1/2	-	1/4	-	3/5	3/7	-	15/33 (45,5%)
Flandre occidentale	4/7	1/2	0/1	-	1/3	-	1/3	1/3	-	8/22 (36,4%)
Flandre orientale	3/6	1/3	1/2	-	2/6	-	2/4	2/4	-	11/27 (40,7%)
Limbourg	2/5	1/2	-	-	1/2	-	2/3	1/3	-	7/16 (43,8%)
Brabant flamand	2/4	1/3	0/1	-	2/4	-	1/3	1/3	0/1	7/20 (35%)
Bruxelles	1/1	-	1/1	-	1/2	-	1/1	0/1	-	4/6 (66,7%)
Total 2014	16/31 (51,6%)	7/16 (43,8%)	3/7 (42,9%)	-	8/21 (38,1%)	-	10/19 (52,6%)	8/21 (38,1%)	0/1	52/116 (44,8%)
Total 2009	12/29 (41,4%)	2/6 (33,3%)	2/6 (33,3%)	-	10/25 (40%)	-	10/22 (45,5%)	11/32 (34,4%)	0/1	47/121 (38,8%)
Total 2004	16/39		6/12	-	10/27⁴⁴	7/19⁴⁵	-	5/20	0/1	44/118 (37,3%)

Tableau 75. Femmes têtes de listes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	PVDA+	sp.a	Vlaams Belang	UF	Total
Anvers	0/1	0/1	-	1/1	0/1	0/1	1/1	1/1	-	3/7
Flandre occidentale	1/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	1/7
Flandre orientale	1/1	1/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	2/7
Limbourg	0/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	-	1/7
Brabant flamand	0/1	0/1	-	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	2/8
Bruxelles	1/1	1/1	-	0/1	1/1	-	1/1	0/1	-	4/6
Total 2014	3/6	2/6	-	1/6	2/6	1/5	3/6	1/6	0/1	13/42
Total 2009	3/6	1/6	0/6	1/6	1/6	-	3/6	1/6	0/1	10/43

⁴⁴ Open Vld-Vivant⁴⁵ SP.a-SLP

Tableau 76. Femmes premières suppléantes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	PVDA+	sp.a	Vlaams Belang	UF	Total
Anvers	1/1	0/1	-	1/1	1/1	0/1	1/1	0/1	-	4/7
Flandre occidentale	0/1	0/1	-	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	-	1/7
Flandre orientale	0/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	0/7
Limbourg	1/1	0/1	-	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	-	3/7
Brabant flamand	0/1	1/1	-	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	0/1	3/8
Bruxelles	0/1	0/1	-	0/1	0/1	-	0/1	0/1	-	0/6
Total 2014	2/6	1/6	-	1/6	4/6	0/5	3/6	0/6	0/1	11/42
Total 2009	2/6	0/6	1/6	0/6	2/6	-	1/6	2/6	0/1	9/43

Tableau 77. Femmes en queue de listes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.

	CD&V	Groen	Lijst Dedecker	N-VA	Open Vld	PVDA+	sp.a	Vlaams Belang	UF	Total
Anvers	1/1	1/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	2/7
Flandre occidentale	1/1	0/1	-	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	-	2/7
Flandre orientale	0/1	1/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	1/7
Limbourg	0/1	0/1	-	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	-	0/7
Brabant flamand	0/1	1/1	-	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	2/8
Bruxelles	0/1	0/1	-	1/1	1/1	-	1/1	0/1	-	3/6
Total 2014	2/6	3/6	-	1/6	3/6	0/5	1/6	0/6	0/1	10/42
Total 2009	3/6	3/6	1/6	4/6	2/6	-	2/6	1/6	0/1	0/1

Tableau 78. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement wallon (1999-2004-2009-2014).

	Femmes aux places éligibles
Total 1999	12/75 (16%)
Total 2004	18/75 (24%)
Total 2009	27/71 (38%)
Total 2014	30/75 (40%)

Tableau 79. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.

	cdH	Ecolo	MR	PS	Total
Nivelles	0/1	1/2	2/4	0/1	3/8
Mons	0/1	0/1	1/1	1/3	2/6
Soignies	-	1/1	0/1	1/2	2/4
Tournai-Ath-Mouscron	1/2	0/1	1/2	1/2	3/7
Charleroi	1/1	1/2	1/1	3/5	6/9
Thuin	-	-	0/1	1/2	1/3
Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne	1/2	-	-	0/1	1/3
Neufchâteau-Virton	0/1	-	-	0/1	0/2
Liège	1/2	1/2	2/3	2/6	6/13
Huy-Waremme	-	0/1	1/2	0/1	1/4
Verviers	1/1	1/2	0/1	1/2	3/6
Namur	0/1	0/1	1/2	1/2	2/6
Dinant-Philippeville	0/1	0/1	0/1	0/1	0/4
Total 2014	5/13 (38,5%)	5/14 (35,7%)	9/19 (47,4%)	11/29 (37,9%)	30/75 (40%)
Total 2009	5/14 (35,7%)	1/3 (33,3%)	8/20 (40%)	13/34 (38,2%)	27/71 (38%)
Total 2004	1/14 (7,1%)	6/14 (42,9%)	7/21 (33,3%)	4/25 (16%)	18/75⁴⁶ (24%)

⁴⁶ Partis pris en compte : cdH, Ecolo, MR, PS et FN.

Tableau 80. Femmes têtes de listes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	Parti Populaire	PS	PTB-GO!	Total
Nivelles	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	3/7
Mons	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Soignies	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	3/7
Tournai-Ath-Mouscron	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Charleroi	1/1	1/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	3/7
Thuin	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/7
Neufchâteau-Virton	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7
Liège	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	2/7
Huy-Waremme	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7
Verviers	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Namur	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Dinant-Philippeville	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/7
Total 2014	4/13	3/13	2/13	5/13	1/13	1/13	2/13	18/91
Total 2009	3/13	3/13	-	4/13	-	0/13	-	10/52

Tableau 81. Femmes premières suppléantes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	Parti Populaire	PS	PTB-GO!	Total
Nivelles	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	2/7
Mons	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	2/7
Soignies	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	1/7
Tournai-Ath-Mouscron	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/7
Charleroi	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/7
Thuin	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	1/1	1/1	4/7
Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	3/7
Neufchâteau-Virton	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	2/7
Liège	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	3/7
Huy-Waremme	1/1	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	1/1	4/7
Verviers	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	1/1	1/1	3/7
Namur	1/1	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	2/7
Dinant-Philippeville	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	2/7
Total 2014	7/13	6/13	2/13	3/13	2/13	5/13	5/13	30/91
Total 2009	1/13	4/13	-	2/13	-	4/13	-	11/52

Tableau 82. Femmes en queue de listes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.

	cdH	Ecolo	FDf	MR	Parti Populaire	PS	PTB-GO!	Total
Nivelles	0/1	1/1	1/1	0/1	0/1	1/1	1/1	4/7
Mons	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	1/1	3/7
Soignies	1/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/1	3/7
Tournai-Ath-Mouscron	0/1	0/1	1/1	0/1	1/1	0/1	0/1	2/7
Charleroi	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	0/1	1/7
Thuin	1/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	2/7
Arlon-Bastogne-Marche-en-Famenne	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	1/1	0/1	1/7
Neufchâteau-Virton	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	7/7
Liège	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7
Huy-Waremme	1/1	1/1	0/1	1/1	1/1	0/1	1/1	5/7
Verviers	0/1	0/1	1/1	1/1	1/1	0/1	1/1	4/7
Namur	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1	0/7
Dinant-Philippeville	0/1	1/1	1/1	0/1	1/1	1/1	0/1	4/7
Total 2014	4/13	5/13	5/13	4/13	7/13	5/13	6/13	36/91
Total 2009	4/13	6/13	-	4/13	-	3/13	-	17/52

Tableau 83. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, partis néerlandophones et francophones (1999-2004-2009-2014).

	Femmes aux places éligibles Partis néerlandophones	Femmes aux places éligibles Partis francophones	Total partis néerlandophones et francophones
Total 1999	3/10 (30,0%)	10/65 (15,4%)	13/75 (17,3%)
Total 2004	4/12 (33,3%)	26/62 (41,9%)	30/74 (40,5%)
Total 2009	5/15 (33,3%)	34/68 (50%)	39/83 (47%)
Total 2014	8/17 (47,1%)	33/72 (45,8%)	41/89 (46,1%)

Tableau 84. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone (1999-2004-2009-2014).

	Femmes aux places éligibles
Total 1999	7/25 (28%)
Total 2004	9/25 (36%)
Total 2009	10/25 (40%)
Total 2014	11/25 (44%)

Tableau 85. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement européens, partis néerlandophones, francophones et germanophones (1999-2004-2009-2014).

	Partis néerlandophones	Partis francophones	Partis germanophones	Total partis néerlandophones, francophones et germanophones
Total 1999	5/14 (35,7%)	1/9 (11,1%)	0/1	6/24 (25%)
Total 2004	6/14 (42,9%)	4/10 (40%)	0/1	10/25 (40%)
Total 2009	6/14 (42,9%)	5/9 (55,6%)	0/1	11/24 (45,8%)
Total 2014	4/12 (33,3%)	4/8 (50%)	0/1	8/21 (38,1%)

Liste des tableaux

Tableau 1. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones (2010-2014).....	7
Tableau 2. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour la Chambre des Représentants, partis francophones (2010-2014).....	8
Tableau 3. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2010-2014).....	8
Tableau 4. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement flamand, par parti.....	10
Tableau 5. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement wallon, par parti.....	12
Tableau 6. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, groupe linguistique néerlandophone.....	14
Tableau 7. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (comparaison 2009-2014), groupe linguistique francophone.....	14
Tableau 8. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, partis néerlandophones et francophones (comparaison 2009-2014).....	15
Tableau 9. Femmes aux places stratégiques sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone, par parti.....	16
Tableau 10. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral néerlandophone.....	18
Tableau 11. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral francophone.....	18
Tableau 12. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour le Parlement européen, collège électoral germanophone.....	18
Tableau 13. Femmes aux places stratégiques sur les listes électorales pour Parlement européen, partis néerlandophones, francophones et germanophones (comparaison 2009-2014).....	19
Tableau 14. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique néerlandophone.....	20
Tableau 15. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique francophone.....	21
Tableau 16. Nombre total de femmes occupant des places éligibles sur les listes électorales pour tous les parlements, par parti politique germanophone.....	21
Tableau 17. Nombre et pourcentage d'élues néerlandophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale.....	23
Tableau 18. Nombre et pourcentage d'élues francophones à la Chambre, par parti et par circonscription électorale.....	24
Tableau 19. Nombre et pourcentage d'élues à la Chambre, par parti (comparaison 2010-2014).....	25
Tableau 20. Nombre et pourcentage d'élues à la Chambre, par région.....	25
Tableau 21. Composition effective sexuée de la Chambre, par parti (comparaison 2010-2014).....	27
Tableau 22. Nombre et pourcentage de sénatrices, par parti (comparaison 2010-2014).....	29
Tableau 23. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti et par circonscription électorale.....	30
Tableau 24. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement flamand, par parti (comparaison 2009-2014).....	31
Tableau 25. Composition effective sexuée du Parlement flamand, par parti (comparaison 2009-2014).....	32
Tableau 26. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement wallon, par parti et par circonscription électorale.....	33

Tableau 27. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement wallon, par parti (comparaison 2009-2014)	34
Tableau 28. Composition effective sexuée du Parlement wallon, par parti (comparaison 2009-2014)	34
Tableau 29. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement la Région de Bruxelles-Capitale, par parti	36
Tableau 30. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2009-2014)	37
Tableau 31. Composition effective sexuée du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, par parti (comparaison 2009-2014)	38
Tableau 32. Composition effective sexuée du Parlement de la Communauté française, par parti (comparaison 2009-2014)	39
Tableau 33. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de la Communauté germanophone, par parti	40
Tableau 34. Nombre et pourcentage d'élues au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2009-2014)	40
Tableau 35. Nombre et pourcentage de députées au Parlement de de la Communauté germanophone, par parti (comparaison 2009-2014)	41
Tableau 36. Nombre et pourcentage d'élues de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2009-2014)	42
Tableau 37. Composition effective sexuée de la délégation belge au Parlement européen, par parti (comparaison 2009-2014)	43
Tableau 38. Nombre et pourcentage d'élues néerlandophones, par parti et par assemblée	44
Tableau 39. Nombre et pourcentage d'élues francophones, par parti et par assemblée	45
Tableau 40. Nombre et pourcentage d'élues germanophones, par parti et par assemblée	45
Tableau 41. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues à la Chambre (1995-2014)	48
Tableau 42. Evolution du nombre et du pourcentage de députées à la Chambre (1995-2014)	49
Tableau 43. Evolution du nombre et du pourcentage de sénatrices (1995-2014)	49
Tableau 44. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement fédéral (1995-2014)	50
Tableau 45. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement flamand (1995-2014)	52
Tableau 46. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement flamand (1995-2014)	52
Tableau 47. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement flamand (1995-2014)	53
Tableau 48. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement wallon (1995-2014)	54
Tableau 49. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement wallon (1995-2014)	54
Tableau 50. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement wallon (1995-2014)	55
Tableau 51. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement de Bruxelles-Capitale (1995-2014)	55
Tableau 52. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de Bruxelles-Capitale (1995-2014)	56
Tableau 53. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)	56
Tableau 54. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de la Communauté française (1995-2014)	57
Tableau 55. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Communauté française (1995-2014)	58
Tableau 56. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)	59
Tableau 57. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)	59
Tableau 58. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes au gouvernement de la Communauté germanophone (1995-2014)	60

Tableau 59. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues dans les Parlements régionaux et communautaires (1995-2014).....	61
Tableau 60. Evolution du nombre et du pourcentage de députées dans les Parlements régionaux et communautaires (1995-2014).....	62
Tableau 61. Evolution du nombre et du pourcentage de femmes dans les gouvernements régionaux et communautaires (1995-2014).....	62
Tableau 62. Evolution du nombre et du pourcentage d'élues au Parlement européen (1994-2014).....	63
Tableau 63. Evolution du nombre et du pourcentage de députées au Parlement européen (1994-2014).....	63
Tableau 64. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones et francophones (1999-2003-2007-2010-2014).....	67
Tableau 65. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.....	67
Tableau 66. Femmes têtes de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.....	68
Tableau 67. Femmes premières suppléantes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.....	68
Tableau 68. Femmes en queue de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis néerlandophones par circonscription.....	69
Tableau 69. Femmes aux places éligibles sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.....	69
Tableau 70. Femmes têtes de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.....	70
Tableau 71. Femmes premières suppléantes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.....	70
Tableau 72. Femmes en queues de listes sur les listes pour la Chambre des Représentants, partis francophones par circonscription.....	71
Tableau 73. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement flamand (1999-2004-2009-2014).....	71
Tableau 74. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.....	72
Tableau 75. Femmes têtes de listes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.....	72
Tableau 76. Femmes premières suppléantes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.....	73
Tableau 77. Femmes en queue de listes sur les listes pour le Parlement flamand, par circonscription.....	73
Tableau 78. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement wallon (1999-2004-2009-2014).....	74
Tableau 79. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.....	74
Tableau 80. Femmes têtes de listes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.....	75
Tableau 81. Femmes premières suppléantes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.....	75
Tableau 82. Femmes en queue de listes sur les listes pour le Parlement wallon, par circonscription.....	76
Tableau 83. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, partis néerlandophones et francophones (1999-2004-2009-2014).....	76
Tableau 84. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement de la Communauté germanophone (1999-2004-2009-2014).....	77
Tableau 85. Femmes aux places éligibles sur les listes pour le Parlement européens, partis néerlandophones, francophones et germanophones (1999-2004-2009-2014).....	77

Liste des graphiques

Graphique 1. Evolution de la représentation des femmes à la Chambre (1995-2014)	49
Graphique 2. Evolution de la représentation des femmes au Sénat (1995-2014)	50
Graphique 3. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement fédéral (1995-2014)	51
Graphique 4. Evolution de la représentation des femmes au Parlement flamand (1995-2014)	52
Graphique 5. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement flamand (1995-2014)	53
Graphique 6. Evolution de la représentation des femmes au Parlement wallon (1995-2014)	54
Graphique 7. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement wallon (1995-2014)	55
Graphique 8. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)	56
Graphique 9. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (1995-2014)	57
Graphique 10. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté française (1995-2014)	58
Graphique 11. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté française (1995-2014)	59
Graphique 12. Evolution de la représentation des femmes au Parlement de la Communauté germanophone (1995-2014)	60
Graphique 13. Evolution de la représentation des femmes au gouvernement de la Communauté germanophone (1995-2014)	61
Graphique 14. Evolution de la représentation des femmes dans les Parlements régionaux et communautaires (1995-2014)	62
Graphique 15. Evolution de la représentation des femmes dans les gouvernements régionaux et communautaires (1995-2014)	63
Graphique 16. Evolution de la représentation des femmes au Parlement européen (1994-2014)	64